
R A P P O R T
F I N A N C I E R
2 0 0 3



SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| ■ CHIFFRES CLÉS 2003 | Page 2 |
| ■ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE | Page 3 |
| ■ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE | Page 10 |
| ■ COMPTES CONSOLIDÉS | Page 14 |
| ● Rapport des Commissaires aux Comptes | Page 15 |
| ● Compte de résultat consolidé | Page 16 |
| ● Bilan consolidé | Page 17 |
| ● Tableau des flux de trésorerie consolidés | Page 18 |
| ● Variation des capitaux propres consolidés | Page 19 |
| ● Principes et méthodes de consolidation | Page 20 |
| ● Méthodes d'évaluation | Page 21 |
| ● Périmètre de consolidation | Page 23 |
| ● Notes sur les comptes consolidés | Page 24 |
| ■ COMPTES SOCIAUX | Page 28 |
| ● Rapport général des Commissaires aux Comptes | Page 29 |
| ● Compte de résultat | Page 30 |
| ● Bilan | Page 31 |
| ● Principes comptables | Page 31 |
| ● Notes sur les comptes sociaux | Page 32 |
| ● Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices | Page 34 |
| ● Renseignements sur les filiales | Page 35 |
| ● Rapport spécial des Commissaires aux Comptes | Page 36 |
| ■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 25 juin 2004 | Page 39 |

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS 2003

| | 2003 | VARIATION 2003/2002 | 2002 | 2001 |
|---|-----------|------------------------|-----------|-----------|
| ■ En milliers d'Euros | | | | |
| Chiffre d'affaires HT | 239 934 | - 5.36% | 253 523 | 265 843 |
| Résultat d'exploitation | 14 776 | - 1.08% | 14 937 | 12 906 |
| Résultat courant avant impôts | 14 878 | + 2.87% | 14 463 | 11 595 |
| Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition | 7 371 | + 13.10% | 6 517 | 5 295 |
| Résultat net - part du Groupe | 5 808 | + 13.42% | 5 121 | 3 897 |
| Marge brute d'autofinancement | 11 405 | + 3.18% | 11 053 | 11 311 |
| Capital social | 5 965 | + 0.93% | 5 910 | 5 861 |
| Capitaux propres - part du Groupe | 68 828 | + 10.51% | 62 284 | 56 555 |
| Dettes financières | 309 | - 62.18% | 817 | 18 764 |
| Actif net immobilisé | 34 976 | - 6.21% | 37 291 | 42 115 |
| Total bilan | 143 666 | + 8.01% | 133 016 | 139 320 |
| ■ En Euros par action | | | | |
| Résultat net avant amortissement des survaleurs | 4.74 | + 12.86% | 4.20 | 3.48 |
| Résultat net - part du Groupe | 3.73 | + 13.03% | 3.30 | 2.56 |
| Marge brute d'autofinancement | 7.33 | + 2.81% | 7.13 | 7.43 |
| Dividende net | 0 | | 0 | 0 |
| Nombre d'actions moyen sur l'exercice * | 1 555 079 | | 1 550 104 | 1 523 009 |
| Effectif consolidé au 31 décembre | 710 | | 727 | 827 |

* Le nombre d'actions au 31 décembre est de 1 565 609 en 2003, 1 551 259 en 2002 et 1 538 359 en 2001.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2003 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, ainsi que diverses résolutions relevant de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité de ces comptes annuels.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

RAPPORT DU GROUPE

■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

En rachetant le Groupe DISTRIBORG courant 2000, WESSANEN a engagé une nouvelle stratégie en Europe, visant à constituer une division leader dans la distribution et la fabrication de produits diététiques, naturels, biologiques et de spécialités alimentaires.

En 2003, après deux exercices de recentrage sur cette activité Santé et Bien-être en Europe (Acquisitions de sociétés intervenant dans ce domaine en Belgique, Hollande, Allemagne et Royaume-Uni, cession de LEERDAMMER, société spécialisée dans les produits laitiers) ; le Groupe WESSANEN a engagé une phase de consolidation sur son périmètre actuel, visant à améliorer la performance globale en tirant profit des synergies et des économies d'échelle et en revoyant les schémas d'organisation.

Cette nouvelle phase dans la vie du Groupe WESSANEN est liée à un changement de présidence et s'est traduite dans les faits par le lancement d'un plan d'économies d'envergure, concernant l'ensemble de ses filiales, dont le Groupe DISTRIBORG.

Ces modifications de fonctionnement n'ont pas eu de conséquence sur le périmètre du Groupe DISTRIBORG en 2003, mais pour rappel, ce périmètre avait évolué courant 2002 : la société BREWHURST HEALTH FOOD supplies, située au Royaume-Uni, avait été cédée à WESSANEN UK holding limited le 28 juin 2002, en vue de son rapprochement avec la société NATURE'S STORE, acquise en début d'année 2002. Il s'agissait là d'une opération d'organisation géographique logique.

Dans ce contexte, le Groupe DISTRIBORG a connu un ralentissement de la croissance de son chiffre d'affaires mais a poursuivi sa progression en résultat.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé 239 934 K€, contre 253 523 K€ en 2002, soit une diminution apparente de -5.4 %. Il convient néanmoins de prendre en compte la sortie de périmètre de BREWHURST au 28 juin 2002. Retraitée, la progression du chiffre d'affaires est de +0.6 %, contre +2.4 % en 2002.

Ce fléchissement de la croissance des ventes s'explique notamment par :

- un fort ralentissement de l'activité et des marchés au cours du second semestre 2003.
- une concurrence vive, notamment sur les produits frais.

Fin décembre 2003, la répartition du chiffre d'affaires demeure équilibrée : il provient à 38 % du circuit spécialisé et à 62 % de la grande distribution

(la sortie de périmètre de BREWHURST, qui intervenait presque exclusivement dans le circuit spécialisé, impacte à la baisse la part de ce circuit) ; est réalisé à 90 % en France et 10 % dans le reste de l'Europe (la part France augmentant mécaniquement, suite à la cession de BREWHURST) ; à 90 % sur les produits diététiques et biologiques et 10 % sur les spécialités étrangères ; et, élément très favorable à long terme, la part réalisée par les marques propres du Groupe représente deux tiers du chiffre d'affaires total, cette proportion atteignant plus de 80 % si l'on ajoute les marques exclusivement distribuées par le Groupe.

Le résultat d'exploitation, à 14 776 K€, est stable en volume par rapport à 2002 mais progresse en pourcentage du chiffre d'affaires, atteignant 6.2 %. Il intègre des dépenses de marketing et communication toujours élevées et en progression, représentant plus de 6 % du chiffre d'affaires net et bénéficie notamment d'une progression de la marge commerciale de l'ordre de deux points, résultant de la sortie de périmètre de BREWHURST, d'efforts de gestion en ce sens et d'une répartition du chiffre d'affaires par société et par produit favorable.

Le résultat financier poursuit son amélioration, passant positif à 102 K€ en 2003, contre une perte financière de 474 K€ en 2002. Le Groupe DISTRIBORG tire ainsi profit d'une amélioration structurelle de sa trésorerie, d'une situation de change favorable et des conditions bancaires du Groupe WESSANEN.

En conséquence de quoi, le résultat courant s'élève à 14 878 K€, contre 14 463 K€ en 2002, en progression de près de 3 %, atteignant 6.2 % du chiffre d'affaires.

Le résultat exceptionnel atteint -2 252 K€. Il comprend divers litiges sociaux et commerciaux, clôturés ou provisionnés, ainsi que des provisions pour réorganisation, à hauteur de 1.67M€, conséquences du plan d'économies lancé par WESSANEN.

Déduction faite d'un impôt sur les sociétés de 5 255 K€, en progression cohérente par rapport à 2002, le résultat après impôts et avant amortissement des écarts d'acquisition atteint 7 371 K€, le résultat net part du Groupe s'établissant à 5 808 K€.

Rapporté à une action, et sachant que le nombre d'actions de notre société était en 2003 de 1 555 079 (moyenne pondérée), contre 1 550 104 en 2002, le résultat net représente 3.73 €, en progression de 13.03 %.

La marge brute d'autofinancement progresse de 3 %, à 11 405 K€ contre 11 053 K€ en 2002.

■ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'expérience du Groupe dans les circuits principaux que sont les magasins spécialisés et la grande distribution lui permet d'être un des premiers spécialistes en Europe dans les domaines de la nutrition et du bien-être : produits biologiques et naturels, produits diététiques, compléments nutritionnels, thés " santé ", spécialités du monde entier.

Sur chacun de ces segments, il a acquis un savoir-faire marketing / recherche et développement spécifique, qui repose notamment sur des partenariats avec des laboratoires et des fournisseurs du monde entier ; sur une très bonne connaissance des filières ; et bien entendu sur la prise en compte de la diversité des besoins des consommateurs et des clients.

La réussite des marques propres du Groupe et des produits qu'il diffuse en exclusivité résulte notamment de ses capacités d'innovation, et de son expertise en matière de recherche et développement.

L'intégration de DISTRIBORG dans le Groupe WESSANEN lui permet d'atteindre sur certains dossiers, une taille critique favorable à la recherche et au développement.

■ CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Que ce soit en France ou à l'étranger, le Groupe prend en compte la gestion environnementale de ses locaux, notamment dans la mise en œuvre de nouveaux projets.

Au titre de l'exercice 2003, le Groupe DISTRIBORG n'a constitué aucune provision ni versé aucune indemnité relative à des risques ou des dommages environnementaux.

Les actions mises en place en matière de ressources humaines visent à améliorer la position des salariés, afin qu'ils demeurent de véritables partenaires de la performance.

C'est la raison pour laquelle nous avons pour objectif prioritaire de renforcer la motivation et les compétences de chacun en :

- suscitant l'adhésion de tous aux valeurs de l'entreprise,
- améliorant la qualité des comportements managériaux,
- accordant une forte priorité aux actions de formation,
- encourageant l'évolution des collaborateurs et la promotion interne,

A la fin de l'exercice 2003, l'effectif du Groupe s'élève à 710 personnes, en équivalent temps plein, contre 727 au 31 décembre 2002.

Cette légère diminution provient d'un contrôle des recrutements et des remplacements.

La formation des salariés est, et demeure, une priorité pour le Groupe, se traduisant par des actions de formation importantes et la mise en œuvre de programmes internes. Un programme important de formation des managers a notamment été mis en place en 2003 et se poursuivra en 2004.

Pour les sociétés françaises du Groupe, les frais de formation représentent 3.05 % de la masse salariale, correspondant à 550 stages d'une durée moyenne d'un peu moins de deux jours.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR SOCIÉTÉ

■ DISTRIBORG GROUPE, société-mère

DISTRIBORG GROUPE n'a aucune activité commerciale et ne joue que le rôle de société animatrice du Groupe, définissant ses orientations stratégiques et ses choix économiques et assurant la coordination des différentes filiales.

Elle a encaissé en 2003 des prestations de services pour un montant stable de 2 789 K€ et des dividendes en hausse pour 10 388 K€.

Son résultat net est de 6 035 K€.

Il est marqué en 2003 par un résultat exceptionnel de -1 379 K€ résultant principalement de provisions.

■ DIVISION GRANDE DISTRIBUTION

Les sociétés regroupées dans cette Division Grande Distribution ont vocation à diffuser en Europe les marques propres du Groupe, notamment BJORG (produits biologiques), EQUILIBRANCE (compléments nutritionnels), VIVIS et GAYELORD HAUSER (produits diététiques), les marques exclusives comme YUNNAN TUOCHA et TUO TEA (thés " santé " en provenance de Chine) et différentes marques étrangères distribuées en exclusivité sur certains territoires nationaux.

● DISTRIBORG FRANCE

Cette filiale, la plus importante du Groupe, exploite son propre fonds de commerce mais également le fonds de commerce en location-gérance de la société DISTRIFRANCE, acquise en janvier 1997 ainsi que celui de la société SFBV-VIVIS, acquise en octobre 1997.

En 2003, elle propose une offre diversifiée de spécialités nutritionnelles : produits biologiques, produits diététiques, compléments alimentaires, produits naturels et thés " santé ", ainsi qu'une gamme de produits frais. Elle a re-dynamisé la marque GAYELORD HAUSER, acquise par le Groupe le 1^{er} décembre 1999.

Son chiffre d'affaires a atteint 110 432 K€, contre 110 043 K€ en 2002, soit une progression de 0.4 %, cohérente avec le taux enregistré au niveau du Groupe.

En 2003, la part de marché globale de DISTRIBORG FRANCE est demeurée stable.

Par gamme de produits, les parts de marché restent satisfaisantes : 41 % sur le marché biologique sec avec BJORG (N° 1) ; 18 % en compléments alimentaires (N° 2) ; 73 % dans les thés " santé " (N° 1) ; 22,5 % dans les produits diététiques (N° 2).

DISTRIBORG FRANCE a continué à investir fortement en communication, à la télévision et dans la presse, et en promotion directement sur les points de vente.

Dans ce contexte, elle a dégagé un résultat net de 7 869 K€.

● SFBV-VIVIS

Le fonds de commerce de cette société est exploité sous forme de location-gérance par DISTRIBORG FRANCE depuis le 1^{er} juillet 1998.

Son chiffre d'affaires est uniquement constitué de la redevance de la location-gérance.

Le résultat net de 294 K€ est peu significatif. Pour une bonne compréhension, il est préférable de rapprocher ce chiffre des réalisations de DISTRIBORG FRANCE, réel exploitant du fonds de commerce de SFBV-VIVIS.

● DISTRIFRANCE

Cette société, acquise en janvier 1997, n'a plus d'activité depuis le 1^{er} janvier 1999. Son fonds de commerce (gamme de thés, infusions et compléments nutritionnels) est exploité en location-gérance par DISTRIBORG FRANCE.

Son résultat net de -221 K€ provient de la résolution d'un ancien litige et est peu significatif. Pour une bonne compréhension, il est préférable de rapprocher ce chiffre des réalisations de DISTRIBORG FRANCE, réel exploitant de son fonds de commerce.

● G. SOREAU

Cette filiale est spécialisée dans la vente de produits étrangers typiques et d'épicerie fine. Elle exploite en location-gérance, depuis le 1^{er} janvier 1999, le fonds de commerce " épicerie fine et spécialités étrangères " de DISTRIBORG FRANCE.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 23 304 K€, stable par rapport à 2002.

En 2000, la société avait délibérément supprimé une partie de sa gamme de spécialités étrangères qui pénalisait sa marge, avant de relancer l'activité de manière plus rationnelle et profitable.

Son produit phare, le pain grillé suédois KRISPROLLES, reste le leader incontesté de son rayon.

Le résultat net de cette filiale est de 1 606 K€ contre 1 237 K€ en 2002.

• **DISTRIBORG BELGIUM – BELGIQUE**

Cette société distribue toute une gamme de spécialités alimentaires : produits biologiques, diététiques, naturels et ethniques.

Son chiffre d'affaires est de 3 462 K€ (en progression de 13.7 %), pour un résultat net de 102 K€.

Pour la deuxième année consécutive, la société enregistre un résultat net positif, et ce, après une année 2000 difficile, un exercice 2001 de transition (changements dans l'équipe de direction, lancement de la marque GAYELORD HAUSER sur le territoire belge, restructuration et ré-organisation de l'activité commerciale) et malgré une activité en perte de vitesse sur l'exercice 2003.

• **DISTRIBORG ITALIA – ITALIE**

Après plusieurs années de forte croissance, cette filiale a connu un exercice 2003 difficile, résultant d'un marché en perte de vitesse et d'une concurrence accrue. Son chiffre d'affaires ressort ainsi à 9 040 K€, en régression de 8 %.

Pour faire face à cette nouvelle donne, la société a entrepris une ré-organisation commerciale et administrative, actée et /ou provisionnée au 31 décembre 2003 et conduisant à un résultat net de -347 K€.

Elle demeure cependant le premier intervenant en Italie en produits biologiques, avec la marque BJORG. Alors que le marché biologique jusqu'à présent considéré comme une niche est en train de prendre une importance stratégique.

La contribution d'EFFICANCE, deuxième marque nationale sur le segment des compléments nutritionnels reste toujours très satisfaisante.

• **DISTRIBORG ESPANA – ESPAGNE**

Cette société, constituée en juillet 1998, a lancé les produits BJORG sur le marché espagnol en mars 1999, puis la gamme EQUILIBRANCE courant 2000.

Jusqu'en novembre 2001, elle faisait appel à un prestataire de services introduit auprès de la grande distribution espagnole, qui mettait à sa disposition une équipe marketing et commerciale et un outil logistique. Le contrat de service avec ce prestataire a pris fin au dernier trimestre 2001. L'année 2002 a connu d'importants changements dans l'équipe de direction et l'organisation, avec pour objectif une meilleure maîtrise de la gestion de l'entreprise.

En 2003, malgré un chiffre d'affaires à nouveau en forte progression (+25 %), ressortant 1 507 K€, cette filiale n'a pas atteint sa taille critique et dégage une perte nette de 251 K€, cependant en forte baisse par rapport à 2002.

Cette amélioration, bien que loin d'être satisfaisante, provient majoritairement de l'exploitation, d'une marge en amélioration constante et d'une structure de coûts assainie.

Fin 2003, les perspectives de retour à l'équilibre étant encore incertaines, il a été décidé d'abandonner la gestion du marché espagnol par cette structure locale et de trouver d'autres solutions de distribution depuis la France.

■ **DIVISION DÉTAILLANTS SPÉCIALISÉS**

Les sociétés regroupées dans cette Division ont des activités complémentaires. La plupart ont vocation à diffuser, en France et en Belgique, les marques propres du Groupe : EVERNAT et BONNETERRE pour les produits biologiques, PLENIDAY pour les produits diététiques, EPHYNEA pour les compléments nutritionnels, WAKAMA pour les produits macrobiotiques, THEMIS pour les thés " santé " du monde entier, SHANGAO pour les produits à base de ginseng...

Ces sociétés diffusent également des marques renommées en exclusivité.

• **TERRADIS**

Le chiffre d'affaires de cette société s'est élevé à 17 714 K€ contre 17 598 K€ en 2002, soit une progression de 0.7 %, grâce à des marques propres et des exclusivités en développement.

Son activité, principalement orientée sur les produits d'épicerie et les compléments nutritionnels, lui permet de viser les boutiques spécialisées, mais aussi les circuits " santé ", du type pharmacies, parapharmacies, hôpitaux, etc...

Son activité Dom-Tom et Export a dégagé d'excellents résultats.

TERRADIS a réalisé un résultat net de 1 099 K€.

• **BRUGIER-SILLON**

Cette filiale livre des produits biologiques et diététiques, y compris des fruits secs.

En 2002, une nouvelle organisation de la division détaillants spécialisés en France a conduit BRUGIER-SILLON à cesser son activité de produits frais. Pour cette société, comme pour les autres de la division, la réorganisation s'est traduite par une nouvelle répartition des marques propres et exclusivités distribuées.

Par ailleurs, la société a bénéficié de la mise en œuvre de synergies au sein de la division TREE OF LIFE EUROPE, en reprenant en juin 2002 la distribution exclusive de la marque TARTEX, appartenant à la société sœur CORPOSAN.

Ainsi, son chiffre d'affaires atteint 8 510 K€, en régression de 4 % sur 2002, conséquence directe de la nouvelle organisation ci-dessus mentionnée, qui a par ailleurs permis de poursuivre l'amélioration sensible des performances globales de la société. La marge commerciale est en forte progression, ainsi que le résultat net qui atteint 567 K€ contre 407 K€ en 2002 (+39 %).

• **R. BONNETERRE**

Cette filiale évolue favorablement sur le circuit des détaillants spécialisés, grâce à sa propre marque BONNETERRE, numéro un du circuit spécialisé en produits biologiques, avec à la fois des produits d'épicerie, des produits frais, des fruits et légumes et des produits surgelés.

Bonneterre a retrouvé en 2003 le chemin de la croissance, son chiffre d'affaires s'établissant à 38 958 K€, en progression de 1.6 %.

Par ailleurs, après un exercice 2002 perturbé par le renouvellement complet de son système d'information devenu obsolète, la société a pu en 2003 consolider ses performances globales et travailler à l'assainissement de sa structure de coûts, atteignant un résultat net de 881 K€, contre 500 K€ en 2002 (+76 %).

• **BIO DISTRIFRAIS**

Depuis 1999, BIO DISTRIFRAIS s'est recentrée sur la seule activité de Cash & Carry, avec cinq sites : Rungis, Lyon, Aubagne, Lesquin et Hoerdt.

L'exercice 2000 fut celui du retour à l'équilibre. Les exercices suivants montrent une consolidation de la situation et des résultats positifs.

Le chiffre d'affaires atteint 11 575 K€, en forte progression de plus de 10 %, liée notamment à l'ouverture d'un nouveau site en Alsace et le résultat net est positif à 66 K€.

• **CHANTENAT**

Cette société, installée sur le MIN de Nantes, reste dynamique, malgré une concurrence active sur la région Ouest dans la distribution de produits frais, biologiques et naturels, auprès des détaillants spécialisés.

Son chiffre d'affaires est en augmentation de près de 11 % à 6 021 K€, pour un résultat net de 318 K€, légèrement altéré par l'installation dans un nouvel entrepôt plus vaste.

• HAGOR – BELGIQUE

Cette filiale poursuit son développement grâce aux marques propres du Groupe : EVERNAT, PLENIDAY, EPHYTEM, YUNNAN TUOCHA, WAKAMA, THEMIS, etc..., auprès des détaillants spécialisés, des pharmacies et des para-pharmacies.

Depuis juillet 2001, elle met en œuvre des synergies et coopérations avec les sociétés BIO-SERVICE Sombreffe et BIO-SERVICE Maldegem, acquises par WESSANEN EUROPA BV.

La distribution des marques propres et exclusivités a ainsi été revue, faisant de HAGOR le spécialiste des marques propres du Groupe, des produits frais (exploitation du fonds de commerce de BIO-SERVICE Sombreffe), des fruits et légumes et des compléments nutritionnels.

En 2003, cette nouvelle donne, ainsi qu'une rationalisation du portefeuille de clients et de produits ont conduit le chiffre d'affaires à diminuer de l'ordre de 2 %, pour atteindre 9 869 K€. Le résultat net de la société reste négatif mais progresse fortement, à -375 K€.

La mise en œuvre de synergies et de processus communs à HAGOR et BIO-SERVICE s'est donc poursuivie en 2003 et continuera en 2004.

INFORMATIONS DIVERSES

■ ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE – PRISES DE PARTICIPATIONS ET CESSIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Le Groupe a effectué aucune opération significative en capital au cours de l'exercice 2003.

■ BOURSE ET ACTIONNARIAT

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2003

Le capital de 5 964 970.29 € est divisé en 1 565 609 actions de 3.81 € nominal chacune, toutes de même rang et entièrement libérées.

Le nombre total de droits de vote au 31 décembre 2003 s'élève à 1 935 435.

| PART | EN CAPITAL | EN DROITS DE VOTE |
|------------------------------|------------|-------------------|
| WESSANEN FRANCE HOLDING | 69.05 | 55.86 |
| PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE | 20.12 | 31.98 |
| Personnel nominatif | 0.41 | 0.53 |
| Public | 0.46 | 0.38 |
| Laboratoires LEHNING | 9.96 | 11.26 |

Parmi les actionnaires de la société au 31 décembre 2003, détenaient en capital et en droits de vote :

| | EN CAPITAL | EN DROITS DE VOTE |
|-------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Plus de la moitié | WESSANEN FRANCE HOLDING | WESSANEN FRANCE HOLDING |
| Plus du vingtième | PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE | PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE |
| Plus du dixième | | LABORATOIRES LEHNING |

Enfin, nous vous rappelons que la participation des salariés au capital de la société, telle que définie par l'article L. 225-102 du Code de commerce, au 31 décembre 2003 s'élève à 0,41 % du capital social et est donc inférieure à 3 % du capital social. Elle correspond aux actions DISTRIBORG GROUPE S.A. détenues par les salariés du Groupe, au titre de la Participation aux résultats durant la période d'incessibilité.

■ OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons que notre société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions en 2003.

■ AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 1998 a autorisé notre Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois :

- Pour une durée de trois ans, et dans la limite de 5 % du capital social à la date de l'AGE, au bénéfice des salariés des sociétés du Groupe titulaires d'une créance de Participation.

La présente autorisation rend caduque l'autorisation consentie le 28 décembre 1995, que le Conseil d'Administration avait utilisé trois fois, en 1996, 1997 et 1998.

Le Conseil d'Administration a, dans sa délibération du 7 mai 1999, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 96 825 Francs au moyen de l'émission, au taux de 337,98 Francs, de 3 873 actions nouvelles, et dans sa délibération du 12 mai 2000, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 118 450 Francs au moyen de l'émission, au taux de 261,98 Francs, de 4 738 actions nouvelles.

- Pour une durée de cinq ans, au bénéfice des salariés des sociétés du Groupe adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise constitué pour le Groupe.

Aucune opération sur la base de cette autorisation n'a été effectuée au cours de l'exercice 2003.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2000 a autorisé notre Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois.

- Pour une durée de cinq ans, par incorporation de bénéfices, réserve ou prime d'émission, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, dans la limite de 150 MF.
- Pour une durée de cinq ans, par émission d'actions à souscrire en numéraire, et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription serait réservée par préférence aux actionnaires, et dans la limite de la somme de 8 MF.

Les deux autorisations ci-dessus rendent caduques celles consenties le 28 décembre 1995.

Aucune opération sur la base de ces autorisations n'a été effectuée au cours de l'exercice 2003.

- Pour une durée de cinq ans, par émission d'actions à souscrire en numéraire dans le cadre d'un plan d'option de souscription d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié du Groupe DISTRIBORG, et dans la limite de 8 % du montant du capital social existant au jour où la dernière option sera consentie, ce dernier pourcentage comprenant toutes les options antérieures non encore exercées.

Des informations sont fournies sous la rubrique ci-dessous " Options de souscription d'actions ".

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Nous vous rappelons l'autorisation accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Décembre 1995, de consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options de souscription d'actions DISTRIBORG GROUPE. Dans le cadre de l'ouverture de ce plan d'options de souscription, le Conseil d'Administration a consenti les options suivantes :

| | OPTIONS CONSENTIES | OPTIONS EXERCÉES |
|------|--------------------|------------------|
| 1993 | 20 600 | 19 200 |
| 1995 | 26 200 | 24 900 |
| 1997 | 29 400 | 29 400 |
| 1998 | 14 550 | 14 550 |
| 1999 | 45 500 | 500 |

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 septembre 2003, a constaté, au vu des déclarations de levée d'options et des bulletins de souscription accompagnés des versements correspondants, adressés à la société au cours de l'exercice 2003, l'émission de 14 350 actions nouvelles, correspondant à :

- 13.850 options attribuées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 Septembre 1998, donnant droit à la souscription de 13.850 actions à un prix unitaire de 51,88 Euros.
- 500 options attribuées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 novembre 1999, donnant droit à la souscription de 500 actions à un prix unitaire de 35,66 Euros,

Toujours en application de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance le détail nominatif des options susvisées exercées par les mandataires et salariés non mandataires de la société et de ses filiales :

| BÉNÉFICIAIRES | OPTIONS EXERCÉES | ACTIONS CRÉÉES | PRIX UNITAIRE |
|--|------------------|----------------|---------------|
| Attributions du Conseil d'administration du 12 Septembre 1998 | | | |
| Brigitte MARMONE | 1000 | 1000 | 51,88 € |
| Benoît SOURY | 750 | 750 | 51,88 € |
| Carole HIS | 250 | 250 | 51,88 € |
| Christophe COSTENOBLE | 250 | 250 | 51,88 € |
| Corinne LAPRAS-SCHMITT | 750 | 750 | 51,88 € |
| Eric LEVY | 600 | 600 | 51,88 € |
| Franck QUINAT | 600 | 600 | 51,88 € |
| Gérald COSYNS | 250 | 250 | 51,88 € |
| Giampaolo RICCI | 250 | 250 | 51,88 € |
| Hubert JARICOT | 1000 | 1000 | 51,88 € |
| James SERIVE | 300 | 300 | 51,88 € |
| Jean-Marc PROT | 1500 | 1500 | 51,88 € |
| Jean-Noël NEGRONI | 250 | 250 | 51,88 € |
| Jérôme BOSCH | 250 | 250 | 51,88 € |
| Marc TERSOGLIO | 600 | 600 | 51,88 € |
| Olivier DESCHAMPS | 250 | 250 | 51,88 € |
| Régis PELEN | 5000 | 5000 | 51,88 € |
| Attributions du Conseil d'administration du 20 novembre 1999 | | | |
| Debra EDDY | 500 | 500 | 35,66 € |

Conformément aux dispositions de l'article D 155-1 al 1, nous vous donnons ci-après toute indication sur l'incidence des opérations effectuées sur la situation de chaque actionnaire en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice soit au 31 décembre 2003.

| EN K€ | SITUATION AVANT OPÉRATIONS | SITUATION APRÈS OPÉRATIONS |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Capital social | 5 910 | 5 965 |
| Nombre d'actions | 1 551 259 | 1 565 609 |
| Prime d'émission | 20 162 | 20 844 |
| Réserve légale | 603 | 603 |
| Autres réserves | 30 179 | 30 179 |
| Report à Nouveau | 5 430 | 5 430 |
| Résultat exercice 2003 | 5 808 | 5 808 |
| Capitaux Propres à fin 2003 | 68 092 | 68 828 |
| Valeur mathématique d'une action | 43,89 | 44,74 |

Répartition du capital en cas d'exercice de la totalité des options en cours :

| PARTS | EN CAPITAL | EN DROITS DE VOTE |
|------------------------------|------------|-------------------|
| WESSANEN FRANCE HOLDING | 69,32 | 56,17 |
| PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE | 19,94 | 31,74 |
| Personnel nominatif | 0,41 | 0,53 |
| Public | 0,46 | 0,36 |
| Laboratoires LEHNING | 9,86 | 11,17 |

■ INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Pour une lecture plus aisée, les bilan et compte de résultat sont simplifiés, et renvoient aux notes correspondantes de l'annexe.

■ ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2003

Depuis la clôture de l'exercice 2003, Il a été décidé de ne plus servir le marché espagnol à travers la filiale de DISTRIBORG en Espagne, de supprimer cette structure locale et de trouver des solutions de distribution depuis la France. Ce changement d'organisation en Espagne était dûment pris en compte et provisionné dans les comptes du 31 décembre 2003.

■ ÉVOLUTION PRÉVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

En bientôt 35 ans, notre Groupe a acquis un savoir-faire incontestable dans la conception et la distribution de produits de niche, sur des marchés qui s'inscrivent dans des tendances de consommation durables : la recherche d'un mode de vie plus sain favorise le développement des produits biologiques, diététiques et naturels, et des compléments nutritionnels ; et la mondialisation des échanges rendent les populations occidentales plus ouvertes aux spécialités étrangères.

Sur des marchés dynamiques, notre Groupe dispose de sérieux atouts :

- Un exceptionnel portefeuille de marques, leaders ou co-leaders sur les principaux segments : produits biologiques (BJORG, EVERNAT, BONNETERRE, LE SILLON), diététiques (VIVIS, GAYELORD HAUSER, PLENIDAY), compléments nutritionnels (EQUILIBRANCE, EPHYNEA), thés " santé " (YUNNAN TUOCHA, TUO TEA, THEMIS), produits macrobiotiques (WAKAMA), produits au ginseng (YAO, SHANGAO), etc... auxquelles s'ajoutent des exclusivités renommées. Rappelons que les marques propres représentent à ce jour 67 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Une répartition équilibrée des activités, entre les produits biologiques et les autres gammes, la grande distribution et le circuit spécialisé.
- Un savoir-faire marketing qui a fait ses preuves sur les marchés de niche. Il couvre tous les aspects recherche et développement, maîtrise des différentes filières, partenariats avec des laboratoires spécialisés et des producteurs, essentiellement européens, et tous les aspects " communication ", depuis l'information directe au consommateur jusqu'aux campagnes télévisées de notoriété.
- Des équipes commerciales très proches des clients, organisées par circuit de distribution et par type de produits, capables d'apporter aux points de vente des services efficaces, depuis la gestion de linéaires jusqu'à l'animation de rayons.
- Une situation financière saine et l'appui du Groupe WESSANEN.
- Une dynamique de développement, basée sur une forte capacité d'innovation.

Ces points forts font de notre Groupe un acteur incontournable sur le marché européen de la distribution de spécialités alimentaires dans le domaine de la nutrition et du bien-être. C'est pour cette raison qu'il a marqué le premier pas de WESSANEN en Europe dans ce métier.

Il devrait pouvoir bénéficier des moyens financiers, humains, organisationnels de son actionnaire afin de consolider ses activités et retrouver des taux de croissance plus forts.

■ TRANSITION AUX NORMES IFRS

A compter de 2005 et en application du règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 19 juillet 2002, notre société devra publier des états financiers conformes aux principes comptables d'établissement et de présentation des International Financial and Reporting Standards (IFRS). En outre, au moment de la publication des comptes semestriels 2004, une note sera établie sur l'impact sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, de l'adoption de ces nouvelles normes.

Pour être en mesure, en 2005, de publier des comptes en normes IFRS, notre société a mis en œuvre la démarche suivante :

- en 2003 : prise de connaissance qualitative du référentiel IFRS et identification des divergences quantitatives entre les référentiels CRC 99-02 et IFRS.
- sur l'exercice 2004 : production des comptes selon les normes CRC 99-02 (pour publication) et selon le référentiel IFRS (pour constituer les comptes de référence).
- sur l'exercice 2005 : production et publication des comptes 2005 selon le seul référentiel IFRS, avec comparatifs 2004 en IFRS.

Ce processus de mise en œuvre a fait et fera l'objet de communication et de validation de la part des Commissaires aux Comptes du Groupe.

RAPPORT JURIDIQUE

■ APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT – FIXATION DU DIVIDENDE

Nous vous invitons à approuver les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice écoulé, avec toutes les opérations qu'ils comportent, faisant ressortir un résultat social bénéficiaire de 6 034 762 €. Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 qui, augmenté du report à nouveau antérieur de 5 429 920 €, forme un bénéfice distribuable de 11 464 682 €, en totalité au compte " Report à Nouveau ".

Compte tenu de cette proposition d'affectation, la société ne distribuera pas de dividendes au titre de l'exercice 2003.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes servis au cours des exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, se sont élevés respectivement à :

| EXERCICES | NOMBRE D' ACTIONS | VALEUR NOMINALE | DIVIDENDE FISCAL | AVOIR REEL | REVENU |
|-----------|-------------------|-----------------|------------------|------------|--------|
| 2000 | 1.521.159 | 25 F | Néant | Néant | Néant |
| 2001 | 1.538.359 | 3,81 € | Néant | Néant | Néant |
| 2002 | 1 551 259 | 3.81 € | Néant | Néant | Néant |

■ CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 dudit Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Enfin, nous vous informons que les conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce ont été communiquées au Président du Conseil d'Administration, lequel a communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux membres dudit Conseil et aux Commissaires aux Comptes.

■ ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

• LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport, la liste des mandats et fonctions exercés, au cours de l'exercice, dans toute société, par chacun des mandataires sociaux de la société.

JEAN MARC PROT (PRÉSIDENT)

| | | |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| DISTRIBORG FRANCE SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| TERRADIS SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| BRUGIER SILLON SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| G. SOREAU SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| BIO DISTRIFRAIS SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| R. BONNETERRE SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| DISTRIFRANCE SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| SFBD VIVIS SA | | Président |
| DISTRIBORG ITALIA SPA | | Président |
| DISTRIBORG ESPANA SL | | Président |
| DISTRIBORG BELGIQUE | | Administrateur délégué |
| HAGOR | | Administrateur délégué |
| BIO SERVICE Maldegem | | Administrateur délégué |
| BIO SERVICE Sombreffe | | Gérant |
| SCI RAPHA GUI | | Gérant |
| CHANTENAT SARL | | Gérant |

PETER BEIJ (ADMINISTRATEUR)

| | | |
|---------------------------------|--|-----------|
| PARTICIPATIONS ET DIÉTÉTIQUE SA | | Président |
| TREE OF LIFE Europe bv | | Président |
| WESSANEN FRANCE HOLDING | | Président |
| ZONNATURA bv | | Président |
| BOAS bv | | Président |
| WESSANEN Nederlands bv | | Président |
| WESSANEN Europa bv | | Président |
| KALLO FOODS LIMITED | | Président |
| TREE OF LIFE UK | | Président |

SA PARTICIPATIONS ET DIÉTÉTIQUE (ADMINISTRATEUR)

| | | |
|---------------|--|----------------|
| SFBD VIVIS SA | | Administrateur |
|---------------|--|----------------|

WESSANEN FRANCE HOLDING (ADMINISTRATEUR)

| | | |
|---------------------------------|--|----------------|
| PARTICIPATIONS ET DIÉTÉTIQUE SA | | Administrateur |
|---------------------------------|--|----------------|

WESSANEN EUROPA NV (ADMINISTRATEUR)

| | | |
|---------------------------------|--|----------------|
| PARTICIPATIONS ET DIÉTÉTIQUE SA | | Administrateur |
|---------------------------------|--|----------------|

■ RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte également des rémunérations individuelles et avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par les mandataires sociaux.

La rémunération brute de Monsieur Jean Marc PROT, Président du Conseil d'Administration, s'est élevée, au cours de l'exercice 2003, à 200.013,31 Euros.

La société Distriborg Groupe n'a versé aucune rémunération à Monsieur Peter BEIJ au cours de l'exercice 2003.

■ RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR FAITE À TITRE PROVISOIRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Niels ONKENHOUT faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 avril 2004, en remplacement de Monsieur Peter BEIJ, démissionnaire, et qui exercerait ses fonctions d'Administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

■ CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 790 Euros et qui ont réduit le déficit social reportable, et augmenté le bénéfice taxable d'intégration à due concurrence.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DÉCISION DU CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2003)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 6 mars 2000 sur l'émission d'actions réservée, autorisée par votre assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1995 et renouvelée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2000.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 19 septembre 2003 de procéder à une augmentation de capital de 54 673,50 euros par l'émission de 14 350 actions nouvelles assortie d'une prime d'émission de 681 723 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration,
- la conformité des modalités de l'opération et de la détermination du prix au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1995 renouvelée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2000 et des indications fournies à celle-ci,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif, la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres.

Lyon et Villeurbanne, le 10 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Doug MACLEAN
Associé

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU- Audit

Nathalie LORENZO CASQUET

RAPPORT

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de DISTRIBUTOR GROUPE est composé de 5 membres.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont assumées par Monsieur Jean Marc Prot assisté d'un Comité de Direction de 7 personnes représentant les fonctions de l'entreprise (Finance, Marketing, Ressources Humaines, Logistique, activité en Grande et Moyenne Surfaces, activité détail et activité à l'étranger).

| | DATE DE 1 ^{ÈRE} NOMINATION | DATE DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT |
|------------------------------------|--|------------------------------------|
| Président Directeur Général | | |
| Jean-Marc Prot | AGM 29/06/2001 | AGO tenue en 2007 |
| Administrateurs | | |
| Peter Beij | AGM 29/06/2001 | AGO tenue en 2007 |
| WESSANEN FRANCE HOLDING | AGO 27/06/2003 | AGO tenue en 2009 |
| PARTICIPATIONS ET DIÉTÉTIQUE | AGO 27/06/2003 | AGO tenue en 2009 |
| WESSANEN EUROPA NV | AGM 29/06/2001 | AGO tenue en 2007 |

Chaque administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du Conseil et dans sa participation aux décisions, qui ont toujours été prises de manière collégiale.

■ RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe.

Plus particulièrement :

- il fixe les principes essentiels de comportement et d'actions qui doivent prévaloir en toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte-rendu de leur application.
- il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et le Président Directeur Général et en s'appuyant sur les travaux préparatoires du Comité de Direction.
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie.
- il contrôle la gestion de la société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché.

■ TRAVAUX ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de remplir les objectifs qu'il s'est assignés, le Conseil d'Administration de la société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité et chaque administrateur est informé du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais permettant à chaque

administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilité de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension :

- de la stratégie de la société et du Groupe,
- de l'activité de la société et du Groupe. Notamment, un point est effectué en Conseil chaque trimestre. Le budget est également présenté au Conseil d'Administration,
- de l'information financière diffusée par le Groupe aux actionnaires et au marché,
- de toutes les questions diverses relevant de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2003, le Conseil d'Administration de DISTRIBORG GROUPE s'est réuni 4 fois sur 4 réunions planifiées.

Le taux de présence moyen (tenant compte des administrateurs présents ou représentés) sur l'ensemble des réunions s'est élevé à 70 %. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés annuels (31/12/02) et semestriels (30/06/03), et délibérations sur les obligations qui lui incombent en la matière,
- examen du budget 2004,
- examen de l'activité trimestrielle et des orientations du Groupe WESSANEN,
- examen des opérations juridiques,
- examen des conventions réglementées.

• LE COMITÉ DE DIRECTION

Afin de permettre des délibérations les plus pertinentes possibles sur les sujets dont il a à débattre collégialement, le Conseil d'Administration de DISTRIBORG GROUPE a fait le choix de s'appuyer sur les travaux préparatoires du Comité de direction.

Depuis de nombreuses années, ce dernier est composé de mandataires et de non mandataires. Il se réunit au minimum de façon mensuelle. L'objectif qui lui est assigné est d'optimiser la conduite du Groupe concernant l'activité commerciale, marketing et logistique ; les finances et les ressources humaines. Ses réflexions et actions s'appuient parfois sur les travaux de Groupes de travail spécifiquement mandatés par lui sur des thèmes précis ainsi que sur les analyses de divers comités.

Chaque membre du Comité de direction, prend, après chaque décision, les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des orientations préconisées par ce comité au sein de son domaine d'intervention, et peut être amené à en rendre compte devant ses pairs. Il assure également dans son domaine la relation avec l'actionnaire majoritaire, le Groupe WESSANEN.

■ ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le rôle du Conseil d'Administration ainsi que son fonctionnement n'est à ce jour pas formalisé dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'a, à ce jour, pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LE GROUPE ET INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La définition du contrôle interne auquel la société et le Groupe se réfère est la suivante :

" Processus mis en œuvre par les acteurs internes de l'entreprise (direction générale, encadrement, personnel) et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- réalisation des opérations et optimisation de ces dernières dans l'intérêt de l'entreprise et du Groupe.
- fiabilité et transparence des informations financières.
- conformité aux lois et réglementation en vigueur. "

■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU PROCESSUS DE CONTRÔLE INTERNE DANS LA SOCIÉTÉ

L'existence, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent, d'une part par le respect des procédures de l'entreprise et du Groupe, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficacité.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que par son existence, tous les risques sont éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.

Pour pallier ce risque et le limiter autant que possible, l'organisation actuelle privilégie :

- pour la gestion opérationnelle des filiales du Groupe, des délégations de pouvoir reposant sur les directeurs de site et définies dans les statuts des filiales du Groupe. Chaque directeur de site a à rendre compte de l'utilisation faite de ces délégations de pouvoir auprès de la Direction Générale,
- pour le contrôle des activités opérationnelles, l'existence de fonctions supports rattachées directement à la Direction Financière Groupe. Il s'agit principalement des fonctions suivantes : contrôle de gestion, consolidation et reporting, juridique et fiscal, trésorerie, achats généraux, informatique.

• AUDIT INTERNE

La fonction audit interne est à ce jour assurée par les contrôleurs de gestion et la direction financière.

Ce rattachement permet :

- de garantir une cohérence entre les principes et les procédures comptables appliqués dans les filiales et ceux pratiqués par le Groupe dans le cadre de l'élaboration de ses comptes consolidés.
- de répondre à deux objectifs principaux :
 - harmonisation des principes comptables en vigueur dans le Groupe afin de garantir l'établissement d'informations financières pertinentes, comparables et reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la société : cette mission s'est avérée d'autant plus nécessaire que le Groupe a dû s'adapter aux processus de reporting du Groupe WESSANEN.
 - diagnostic des processus de contrôle interne en vigueur dans le Groupe, harmonisation des procédures et diffusion de ces dernières dans l'ensemble du Groupe. Ces procédures écrites sont mises à jour et diffusées régulièrement.

• CONTRÔLE DE GESTION GROUPE

Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. Il est garant de la remontée périodique des données du reporting et de leur fiabilité et assure un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget. Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la Direction Générale et au Comité de direction. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté de consolidation.

• CONSOLIDATION

Le service " consolidation " est en charge de l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et doit veiller à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur.

Pour ce faire :

- il dispose systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux Comptes de ses filiales,
- tous les retraitements de consolidation sont assurés par le service consolidation. Ce processus permet de garantir une uniformité dans les traitements effectués par des personnes informées et compétentes sur la matière,

- toutes les opérations et retraitements complexes font l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux Comptes du Groupe le plus en amont possible.

• JURIDIQUE GROUPE

Outre la gestion de la vie sociale des filiales du Groupe, le service juridique du Groupe assure la gestion des contentieux des filiales. Ce mode de fonctionnement permet de garantir une indépendance de jugement et limite les conflits d'intérêts.

■ PRÉSENTATION DES INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

En fonction des différents objectifs assignés au processus de contrôle interne dans la société et dans le Groupe, celui-ci est plus ou moins centralisé. La formalisation des procédures reste du ressort de la Direction Financière.

- s'agissant du contrôle des activités, l'application des procédures est centralisée.
- s'agissant de la fiabilité des informations financières et du respect des lois et réglementations en vigueur, les procédures conservent un caractère centralisé, justifié par les obligations auxquelles la société est soumise au regard de sa cotation sur un marché réglementé.

• PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DESTINÉES À CONTRÔLER LES ACTIVITÉS

Les procédures de contrôle interne mises en place par la société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'Administration.

Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achat, procédures ventes et remises, procédure investissements, procédure de recouvrement, procédure d'évaluation des actifs et passifs des sociétés) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus budgétaire, processus de reporting mensuel destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctrices nécessaires, tableaux de bord.

Chaque procédure :

- détaille toutes les étapes de la procédure, précisant les acteurs, les flux d'informations et les contrôles matériels que chacun réalisera, ou que le système d'information a intégré,
- décrit si nécessaire, les documents qui serviront de support à la formalisation de l'existence de cette procédure,
- précise les modalités de surveillance de la procédure mise en place par le Groupe et la nécessité de l'implication de tous,
- est visée par la Direction Générale.

Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction Financière du Groupe, les directions opérationnelles, la Direction Générale, et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :

- permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement, en coopération avec le Groupe WESSANEN,
- garantit, par le biais de révisions trimestrielles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctrices éventuelles.

Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction Financière, aux directions opérationnelles et la Direction Générale dont le secrétariat général de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

Ce processus de tableaux de bord permet d'ajouter au reporting mensuel des éléments qualitatifs indispensables au suivi de l'activité.

• PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DESTINÉES À ASSURER LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LEUR CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

La société s'attache à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe au travers principalement des processus suivants :

- existence, dans les filiales françaises, d'un progiciel de comptabilité unique. Ce progiciel externe est déployé par le service informatique Groupe. Il s'appuie sur un plan comptable et une architecture analytique unique, dont la mise à jour est pilotée par les services supports Groupe. En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assurent la régularité et la comptabilisation des opérations.
- diffusion régulière de notes actualisées et mises à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience des arrêtés précédents.

■ APPRÉCIATION DU DISPOSITIF

Le dispositif de contrôle interne, tant sur l'aspect " activité " que sur les aspects " informations financières " et " respect des lois et réglementations en vigueur ", ne fait pas aujourd'hui l'objet de contrôle formalisé diligenté par la Direction Générale. Son amélioration est aujourd'hui assurée, au cas par cas par les acteurs impliqués.

Toutefois, la Direction Financière se fixe comme objectif d'entamer une démarche dynamique pour, à terme, développer une démarche d'audit interne structurée qui, associée et coordonnée avec les travaux des auditeurs externes, permettra une évaluation continue et évolutive du dispositif de contrôle interne. Notamment, elle travaille à :

- la mise à jour et l'évolution de procédures,
- la formalisation d'un guide d'audit,
- la coordination de ses actions avec celle diligentées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission d'appréciation des procédures de contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DISTRIBORG GROUPE et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent, de notre part, les informations et déclarations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 10 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU- Audit

Doug MACLEAN
Associé

Nathalie LORENZO CASQUET



SOMMAIRE

DES COMPTES CONSOLIDÉS

| | | |
|--|------|----|
| ■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS | Page | 15 |
| ■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ | Page | 16 |
| ■ BILAN CONSOLIDÉ | Page | 17 |
| ■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS | Page | 18 |
| ■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS | Page | 19 |
| ■ PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION | Page | 20 |
| ■ MÉTHODES D'ÉVALUATION | Page | 21 |
| ■ PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION | Page | 23 |
| ■ NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS | Page | 24 |

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DISTRIBORG GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

■ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe a constitué une provision de 1 693 000 euros pour couvrir le plan de réorganisation, tel que décrit en note 11 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations ayant conduit au montant de cette provision et à revoir les calculs effectués par la société. Dans ce cadre, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 10 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – Audit

Doug MacLean
Associé

Nathalie Lorenzo Casquet

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| EN K€ | NOTES | RÉALISÉ 31/12/03 | RÉALISÉ 31/12/02 | RÉALISÉ 31/12/01 |
|--|-------|---------------------|---------------------|---------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | 244 319 | 257 981 | 270 397 |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 1 | 239 934 | 253 523 | 265 843 |
| Reprise d'amortissements, provisions et transferts de charges | | 1 406 | 2 025 | 1 985 |
| Autres produits | | 2 979 | 2 433 | 2 569 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | 229 543 | 243 044 | 257 491 |
| Achats de marchandises et variations de stock | | 151 800 | 165 503 | 176 901 |
| Autres achats et charges externes | | 43 236 | 41 048 | 41 952 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 1 835 | 1 764 | 2 207 |
| Charges de personnel | | 29 592 | 29 833 | 29 091 |
| Dotation aux amortissements | | 1 992 | 2 398 | 4 649 |
| Dotation aux provisions | | 1 089 | 2 498 | 2 691 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 14 776 | 14 937 | 12 906 |
| Résultat financier | 2 | 102 | -474 | -1 311 |
| RÉSULTAT COURANT | | 14 878 | 14 463 | 11 595 |
| Résultat exceptionnel | 3 | -2 252 | -3 355 | -1 811 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | | 12 626 | 11 108 | 9 784 |
| Impôts | 4 | 5 255 | 4 591 | 4 489 |
| RÉSULTAT NET AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION | | 7 371 | 6 517 | 5 295 |
| Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition | | 1 532 | 1 314 | 1 276 |
| Intérêts minoritaires | | 31 | 82 | 122 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | | 5 808 | 5 121 | 3 897 |
| RÉSULTAT PAR ACTION (a) | | 3.73 | 3.30 | 2.56 |
| RÉSULTAT PAR ACTION DILUE (b) | | 3.64 | 3.18 | 2.44 |

Les notes 1 à 16 sur les comptes consolidés font partie intégrante des états financiers.

(a) déterminé sur base du nombre moyen d'actions de l'exercice.

(b) prenant en compte l'hypothèse d'une levée totale et complète des options de souscription d'actions encore en vigueur.

BILAN CONSOLIDÉ

| ACTIF EN K€ | NOTES | BRUT | AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 31/12/2003 NET | 31/12/2002 NET | 31/12/2001 NET |
|-------------------------------|----------|----------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Ecarts d'acquisition | | 30 405 | 14 320 | 16 085 | 17 617 | 18 628 |
| Immobilisations incorporelles | | 19 935 | 6 673 | 13 242 | 13 965 | 14 349 |
| Immobilisations corporelles | | 20 231 | 14 819 | 5 432 | 5 453 | 6 967 |
| Immobilisations financières | | 2 369 | 2 151 | 218 | 256 | 2 171 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 5 | 72 939 | 37 963 | 34 976 | 37 291 | 42 115 |
| Stocks de marchandises | | 20 965 | 353 | 20 612 | 21 239 | 25 242 |
| Clients et comptes rattachés | 6 | 55 451 | 1 337 | 54 114 | 56 177 | 56 440 |
| Autres créances | 7 | 10 849 | | 10 849 | 9 174 | 8 246 |
| Disponibilités | 8 | 22 563 | | 22 563 | 8 176 | 6 095 |
| ACTIF CIRCULANT | | 109 828 | 1 690 | 108 137 | 94 766 | 96 023 |
| Comptes de régularisation | 9 | 551 | | 551 | 959 | 1 182 |
| TOTAL GÉNÉRAL ACTIF | | 183 318 | 39 652 | 143 666 | 133 016 | 139 320 |

| PASSIF EN K€ | NOTES | 31/12/2003 NET | 31/12/2002 NET | 31/12/2001 NET |
|---|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capital social | 10 | 5 965 | 5 910 | 5 861 |
| Réserves consolidées - Part du Groupe | | 57 055 | 51 253 | 45 221 |
| Résultat consolidé - Part du Groupe | | 5 808 | 5 121 | 3 897 |
| Ecarts de conversion | | 0 | 0 | 1 576 |
| CAPITAUX PROPRES DU GROUPE | | 68 828 | 62 284 | 56 555 |
| Intérêts minoritaires | | 145 | 127 | 435 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 68 974 | 62 411 | 56 990 |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 11 | 4 800 | 2 806 | 2 257 |
| Emprunts et dettes financières | 12 | 309 | 817 | 18 764 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 34 005 | 33 133 | 32 579 |
| Autres dettes | 13 | 35 001 | 33 051 | 28 450 |
| TOTAL DES DETTES | | 69 315 | 67 001 | 79 793 |
| Comptes de régularisation | 14 | 577 | 798 | 280 |
| TOTAL GÉNÉRAL PASSIF | | 143 666 | 133 016 | 139 320 |

Les notes 1 à 16 sur les comptes consolidés font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| EN K€ | 31/12/2003 | 31/12/2002 | 31/12/2001 |
|--|---------------|----------------|---------------|
| OPÉRATIONS D'EXPLOITATION | | | |
| Résultat net | 5 808 | 5 121 | 3 897 |
| Amortissements et provisions | 5 605 | 5 954 | 6 994 |
| Plus et moins values de cessions | -8 | -22 | 420 |
| Marge brute d'autofinancement | 11 405 | 11 053 | 11 311 |
| Variation de stocks | 627 | 771 | 819 |
| Variation sur clients et autres créances | 796 | -5 224 | -58 |
| Variation sur fournisseurs et autres dettes | 2 684 | 9 949 | 682 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 4 107 | 5 496 | 1 443 |
| FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION | 15 512 | 16 549 | 12 754 |
| OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -1 320 | -1 151 | -1 824 |
| Acquisitions d'immobilisations financières | -145 | -100 | -106 |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 81 | 24 | 614 |
| Cessions d'autres immobilisations financières | 43 | 4 | 44 |
| Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales | 0 | 212 | 2 436 |
| FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | -1 341 | -1 011 | 1 164 |
| OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | | |
| Augmentation du capital et des primes | 736 | 608 | 809 |
| Dividendes versés aux actionnaires de DISTRIBORG GROUPE | 0 | 0 | 0 |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | -13 | -50 | -40 |
| Emprunts contractés | | | 17 427 |
| Remboursements d'emprunts | -507 | -14 015 | -18 436 |
| FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | 216 | -13 457 | -240 |
| Variation des écarts de conversion sur la trésorerie | 0 | 0 | -57 |
| VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE | 14 387 | 2 081 | 13 621 |
| Trésorerie à l'ouverture | 8 176 | 6 095 | -7 526 |
| Trésorerie à la clôture | 22 563 | 8 176 | 6 095 |
| Marge brute d'autofinancement par action (en €) | 7.33 | 7.13 | 7.43 |
| Marge brute d'autofinancement en % du Chiffre d'affaires | 4.75 % | 4.36 % | 4.25 % |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| En K€ | CAPITAL SOCIAL | PRIME D'ÉMISSIONS | RÉSERVES CONSOLIDÉES | RÉSULTAT DE L'EXERCICE | ÉCART DE CONVERSION | CAPITAUX PROPRES GROUPE | INTÉRÊTS MINORITAIRES | CAPITAUX PROPRES TOTAUX |
|----------------------------|-------------------|----------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| AU 31 DÉCEMBRE 2001 | 5 861 | 19 604 | 29 514 | | 1 576 | 56 555 | 435 | 56 990 |
| Augmentation de capital | 49 | 558 | | | | 608 | | 608 |
| Dividendes versés en 2002 | | | | | | | -50 | -50 |
| Résultat 2002 | | | 5 121 | | | 5 121 | 82 | 5 203 |
| Ecart de conversion | | | 1 576 | | -1 576 | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | -340 | -340 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2002 | 5 910 | 20 162 | 36 211 | | 0 | 62 284 | 127 | 62 411 |
| Augmentation de capital | 55 | 681 | | | | 736 | | 736 |
| Dividendes versés en 2003 | | | | | | | -13 | -13 |
| Résultat 2003 | | | | 5 808 | | 5 808 | 31 | 5 839 |
| Ecart de conversion | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | |
| AU 31 DÉCEMBRE 2003 | 5 965 | 20 844 | 36 211 | 5 808 | 0 | 68 828 | 145 | 68 874 |

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe DISTRIBORG, arrêtés au 31 décembre 2003, sont établis selon la nouvelle méthodologie des comptes consolidés. Le Groupe DISTRIBORG applique les dispositions du règlement 99-02 du CRC sur les comptes consolidés.

L'application de la nouvelle méthodologie n'a pas eu d'incidence sur le résultat et les réserves consolidés de l'exercice. La présentation des états financiers a été modifiée pour se conformer aux recommandations du règlement. Ces modifications concernent notamment :

- le reclassement de la Participation des salariés dans le résultat d'exploitation,
- le reclassement de la dotation des amortissements des fonds de commerce dans le résultat d'exploitation.

■ CRITÈRES DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. Les comptes de ces filiales ont été pris à 100 % poste par poste, avec constatation des droits des intérêts minoritaires sur les capitaux propres et le résultat de l'exercice.

Toutes les filiales détenues à plus de 99 % ont été considérées comme détenues à 100 %.

■ DATE DE CLÔTURE DES EXERCICES

Les exercices des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre 2003 et ont une durée de 12 mois. Les méthodes comptables sont homogènes.

■ TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Lors de la première consolidation d'une filiale, la société constate :

- un écart d'évaluation correspondant pour les éléments identifiables de l'actif et du passif à la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable de l'élément dans le bilan de la filiale.
- un écart d'acquisition correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise des capitaux propres majorée des écarts d'évaluation.

Les écarts d'acquisition supérieurs à 15 K€ sont amortis selon la règle suivante, pour tenir compte des spécificités propres à chaque métier :

- durée d'amortissement de 40 ans pour les écarts d'acquisition liés au métier de la distribution des produits d'épicerie fine et des spécialités étrangères (G. SOREAU SAS).
- durée d'amortissement de 20 ans pour les écarts d'acquisition liés au métier des produits diététiques, naturels et biologiques.

■ MÉTHODE DE CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les écarts de conversion résultant de la différence entre le taux de clôture et d'une part, le taux utilisé pour la situation nette (taux historique) et d'autre part, le compte de résultat (taux moyen), sont inscrits distinctement dans les capitaux propres. Les écarts de conversion de la zone Euro sont figés.

■ OPÉRATIONS ET COMPTES RÉCIPROQUES

Tous les comptes réciproques entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères définis par le Groupe WESSANEN qui prennent en compte notamment les résultats opérationnels qui intègrent des données prévisionnelles. L'application de ces modalités, conforme à l'esprit de la nouvelle réglementation relative aux comptes consolidés, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2003.

Éléments significatifs imputés sous cette rubrique :

- les frais de maquettes sont directement enregistrés en charges.
- les logiciels sont amortis sur 12 mois en linéaire.
- les fonds de commerce font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.
- les marques acquises et inscrites au bilan font l'objet de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la valeur d'inventaire étant déterminée à partir de critères dépendant notamment du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel intégrant des données prévisionnelles.
- frais de recherche et de développement : inexistant à ce jour.

■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements :

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les taux d'amortissement économique généralement retenus pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2002 sont les suivants :

- constructions20 ans
- agencements sur constructions.....15 ans
- matériel et outillage industriels.....4 à 6 ans 2/3
- matériel informatique4 ans
- autres matériels, mobiliers, agencements.....5 à 10 ans

A partir du 1^{er} janvier 2002 dans un souci d'harmonisation avec notre maison mère WESSANEN les nouvelles acquisitions sont amorties sur les durées suivantes :

- constructions30 ans
- agencements sur constructions.....15 ans
- matériel et outillage industriels.....10 à 15 ans
- matériel informatique3 ans
- autres matériels, mobiliers, agencements.....7 à 10 ans

L'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 est non significatif.

■ IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR CRÉDIT BAIL

Seuls les crédits-baux immobiliers ont été retraités et comptabilisés comme s'il s'agissait d'un achat d'immobilisation financé par emprunt. La durée d'amortissement est celle des biens de même nature acquis par la société.

■ STOCKS DE MARCHANDISES

Ils sont évalués au coût d'achat, après remises certaines et incluant les frais de transport.

L'essentiel du stock est constitué de denrées périssables. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée sur les articles ayant une rotation lente. Les taux appliqués sur la valeur de ces stocks sont les suivants :

- Rotation entre 12 et 24 mois = 25%
- Rotation entre 24 et 36 mois = 50%
- Rotation supérieure à 36 mois = 100%

La part des stocks libellée en devises est valorisée au taux de clôture.

■ CLIENTS

Le Groupe ne souscrit pas à une assurance crédit pour ses clients.

Les modalités d'application de la provision pour créances douteuses s'appliquent sur une base échue à plus de 60 jours avec des taux progressifs allant de 3% à 100%.

■ IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés (calculés selon la méthode du report variable) résultent de décalages temporaires entre l'enregistrement comptable de certaines opérations et leur prise en compte fiscale, ou de décalages générés par des retraitements de consolidation.

Les actifs d'impôts différés sont constatés si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs, ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période. Les impôts différés sont présentés au bilan à l'actif en " autres créances " et au passif en " provision pour risques et charges ".

Le régime de l'intégration fiscale conduit la société DISTRIBORG GROUPE à recevoir de ses filiales, au titre de l'impôt sur les sociétés, des sommes supérieures au montant de l'impôt effectivement dû par la société-mère pour l'ensemble des filiales concernées.

Ce profit s'élève à -1 060 k.€ au 31 décembre 2003.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2003 sont les suivantes : DISTRIBORG FRANCE, G. SOREAU, TERRADIS, BIO DISTRIFRAIS, BRUGIER-SILLON, DISTRIFRANCE, SFBV VIVIS, R. BONNETERRE, RAPHÀ-GUI.

■ RETRAITES

Les charges de retraite sont calculées selon la méthode prospective, tenant compte de la convention collective des entrepôts d'alimentation, de l'âge de départ à la retraite, de la mortalité (table tv 88-90), de l'ancienneté, de la rotation du personnel, de l'inflation, de l'actualisation au taux de 3 %.

Le passif social de l'ensemble des filiales françaises est géré contractuellement par un organisme extérieur. L'engagement au 31 décembre 2003 est de 270 K€.

Les sociétés étrangères font l'objet de provisions issues des législations locales.

■ CRÉANCES ET DETTES EN DEVISES

La conversion des créances et des dettes en devises a été effectuée au taux de clôture en vigueur au 31 décembre 2003. Les écarts en découlant sont portés en Ecart de Conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de changes latentes.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

■ FILIALES CONSOLIDÉES AU 31/12/2003

| SOCIÉTÉS SIÈGE SOCIAL | N° SIREN | % CONTRÔLE 31/12/2003 | % CONTRÔLE 31/12/2002 |
|---|-------------|--------------------------|--------------------------|
| FILIALES FRANÇAISES CONSOLIDÉES | | | |
| DISTRIBORG FRANCE SAS 217, CHEMIN DU GRAND REVOYET - 69230 SAINT GENIS LAVAL | 402 712 350 | 99,99 % | 99,99 % |
| TERRADIS SAS 40, AVENUE CHANOINE CARTELLIER - 69230 SAINT GENIS LAVAL | 402 712 426 | 99,99 % | 99,99 % |
| BIO DISTRIFRAIS SAS 45/47, RUE JULES GUESDE - 69230 SAINT GENIS LAVAL | 971 507 785 | 99,99 % | 99,99 % |
| BRUGIER-SILLON SAS ZI D'EN TOURRE - 11400 CASTELNAUDARY | 335 203 980 | 99,86 % | 99,86 % |
| G. SOREAU SAS 52, RUE MOLIERE - 94200 IVRY SUR SEINE | 552 133 837 | 99,98 % | 99,98 % |
| CHANTENAT SARL ALLÉE SUD - CASE 26 - 58, BD GUSTAVE ROCH - 44061 NANTES | 349 222 950 | 90,08 % | 90,08 % |
| DISTRIFRANCE SAS 52, RUE MOLIERE - 94200 IVRY SUR SEINE | 329 880 215 | 99,84 % | 99,84 % |
| SFBD-VIVIS SA 217, CHEMIN DU GRAND REVOYET - 69230 ST GENIS LAVAL | 552 022 089 | 99,96 % | 99,96 % |
| R. BONNETERRE SAS 1, PLACE DES PLANTEURS - 94538 RUNGIS | 682 043 724 | 99,97 % | 99,97 % |
| RAPHA-GUI SCI 40, AVENUE CHANOINE CARTELLIER - 69230 ST GENIS LAVAL | 328 558 858 | 100 % | 100 % |
| FILIALES ÉTRANGÈRES CONSOLIDÉES | | | |
| HAGOR NV AMBACHTENSTRAAT 6 - 3200 LUBBEEK BELGIQUE | | 100 % | 100 % |
| DISTRIBORG BELGIUM NV 1, AVENUE DE LA REINE ASTRID - WAUTHIER-BRAINE BELGIQUE | | 100 % | 100 % |
| DISTRIBORG ITALIA SRL VIA MODIGLIANI 27 - 20090 SEGRATE (MILANO) ITALIE | | 100 % | 100 % |
| DISTRIBORG ESPANA SA RUIZ PERELLO 3 - 28028 MADRID ESPAGNE | | 100% | 100% |

■ ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué au cours de l'exercice 2003.

La société BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Ltd, spécialisée dans la vente aux magasins de détail, a été cédée le 30 juin 2002. Cette société a été consolidée dans le compte de résultat jusqu'au 30 juin 2002, et contribuait comme suit :

| En K€ | 2002 : 6 mois |
|-------------------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 15 010 |
| Résultat d'exploitation | -112 |
| Résultat net | -477 |

NOTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1

■ VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| EN K€ | CHIFFRE D'AFFAIRES DÉCEMBRE 2003 | CHIFFRE D'AFFAIRES DÉCEMBRE 2002 | PROGRESSION ANNUELLE | PROGRESSION À TAUX DE CHANGE ET PÉRIMÈTRE CONSTANTS | CHIFFRE D'AFFAIRES DÉCEMBRE 2001 |
|--------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|---|-------------------------------------|
| France | 216 056 | 213 768 | +1.07% | +1.07% | 208 214 |
| Etranger | 23 878 | (1) 39 755 | -39.94% | -3.50% | (2) 57 629 |
| TOTAL | 239 934 | 253 523 | -5.36% | +0.60% | 265 843 |

(1) Le chiffre d'affaires 2002 intègre 6 mois complets de vente de la société anglaise BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Ltd (15 010 K€), cédée le 30 juin 2002 à une autre société du Groupe WESSANEN.

(2) Le chiffre d'affaires 2001 intègre 4 mois complets de vente de la société néerlandaise DE RIT (2 750 K€), cédée le 30 avril 2001 à une autre société du Groupe Wessanen.

NOTE 2

■ RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers sont constitués principalement d'escomptes obtenus auprès des fournisseurs et d'écarts de change.

Les charges financières sont constituées exclusivement des intérêts d'emprunts, y compris ceux liés au retraitement des crédit-baux et des intérêts sur concours bancaires.

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|-----------------------------------|------------|-------------|---------------|
| Charges financières | -479 | -1 053 | -1 931 |
| Dotation / reprises de provisions | -77 | 27 | -3 |
| Produits financiers | 658 | 552 | 622 |
| Résultat financier | 102 | -474 | -1 312 |

NOTE 3

■ VENTILATION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| En K€ | PRODUITS | CHARGES | NET |
|---------------------------|------------|---------------|---------------|
| Sur opérations de gestion | 203 | -518 | -315 |
| Sur opérations en capital | 81 | -458 | -377 |
| Reprise de provisions | 476 | | 476 |
| Dotation aux provisions | | -2 036 | -2 036 |
| TOTAL | 760 | -3 012 | -2 252 |

Le détail des principales composantes du résultat exceptionnel se décompose comme suit :

| En K€ | Résultat exceptionnel |
|---|-----------------------|
| Provisions pour réorganisation | -1 693 |
| Plus-value de cessions d'immobilisations | 8 |
| Litiges fiscaux et sociaux (réalisés ou provisionnés) | - 565 |
| Autres | - 2 |
| TOTAL | - 2 252 |

NOTE 4

■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Impôt exigible | 5 755 | 4 549 | 4 446 |
| Impôt différé | -500 | 42 | 43 |
| Impôts sur les bénéfices | 5 255 | 4 591 | 4 489 |

- l'impôt exigible correspond aux montants dus aux Administrations fiscales, suivant les taux et règles en vigueur dans les différents pays. la société DISTRIBORG GROUPE a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses filiales françaises détenues à plus de 95 %.
- impôt différé : la position de l'impôt différé au bilan est mentionnée aux notes 7 et 11. Les impôts différés sont uniquement liés à des différences temporaires.
- reports fiscaux déficitaires au 31/12/03 : compte tenu de l'incertitude existante sur la recouvrabilité à court ou moyen terme de ces reports déficitaires, ces sommes n'ont pas été comptabilisées en actif d'impôt différé.

| | Reports déficitaires à 1 an ou + | Reports déficitaires à +1 an | A.R.D | TOTAL 2003 |
|---------------------|--|------------------------------------|----------|---------------|
| Filiales Françaises | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Filiales Etrangères | 4 009 | 4 009 | 0 | (1) 4 009 |
| Total | 4 009 | 4 009 | 0 | 4 009 |

(1) concerne HAGOR NV (3 243 K€) et DISTRIBORG BELGIUM NV (766 K€).

• Réconciliation entre la charge théorique et réelle d'impôt

| En K€ | 2 003 |
|---------------------------|-------|
| I.S Théorique | 3 798 |
| Écarts : | |
| Déficits non reconnus | 255 |
| Différences permanentes | 705 |
| Différences de taux | -1 |
| Charges non déductibles | 364 |
| Divers | 134 |
| I.S et impôt différé réel | 5 255 |

NOTE 5

■ ACTIF IMMOBILISÉ – MOUVEMENTS

La variation des valeurs brutes ainsi que des amortissements et provisions pour dépréciation s'analyse comme suit :

| Immobilisations En K€ | Au 01/01/03 | Acquisitions | Cessions | Transferts poste à poste | Variations de périmètre | Ecarts de change | Au 31/12/03 |
|--|---------------|--------------|--------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------|---------------|
| Frais de marques et logiciels | 3 381 | 201 | - 37 | 274 | | | 3 819 |
| Fonds de commerce (1) | 6 635 | | | | | | 6 635 |
| Marques (2) | 9 461 | | | | | | 9 461 |
| Ecarts d'acquisition (3) | 30 405 | | | | | | 30 405 |
| Immobilisations corporelles | 14 330 | 1 111 | - 402 | - 73 | | | 15 112 |
| Immobilisations acquises par crédit bail (4) | 5 118 | | | | | | 5 118 |
| Immobilisations en cours (5) | 360 | 8 | | - 347 | | | 20 |
| Immobilisations financières (6) | 2 271 | 145 | - 43 | - 4 | | | 2 369 |
| TOTAL | 71 961 | 1 464 | - 482 | - 4 | | | 72 939 |

| Amortissements et provisions pour dépréciation En K€ | Au 01/01/03 | Dotations | Reprises | Transferts poste à poste | Variations de périmètre | Ecarts de change | Au 31/12/03 |
|---|---------------|--------------|--------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------|---------------|
| Frais de marques et logiciels | 3 112 | 250 | - 17 | | | | 3 346 |
| Fonds de commerce (1) | 2 663 | 638 | | | | | 3 301 |
| Marques (2) | 24 | 2 | | | | | 26 |
| Ecarts d'acquisition (3) | 12 788 | 1 532 | | | | | 14 320 |
| Immobilisations corporelles | 10 984 | 873 | - 350 | | | | 11 506 |
| Immobilisations acquises par crédit bail (4) | 3 085 | 228 | | | | | 3 313 |
| Immobilisations financières (6) | 2 015 | 140 | | - 4 | | | 2 151 |
| TOTAL | 34 670 | 3 664 | - 367 | - 4 | | | 37 963 |

(1) Fonds de commerce : les principaux fonds de commerce sont détenus par les sociétés DISTRIBORG FRANCE (4 629 K€ pour le fonds de commerce Diététique Adulte repris à BLEDINA en décembre 1999) et HAGOR (SODIPHAR pour 1 295 K€).

(2) Marques : il s'agit essentiellement de la marque GAYELORD HAUSER (9 436 K€, droits de mutation compris) acquise le 1er décembre 1999.

(3) Ecarts d'acquisition : les principaux écarts d'acquisition constatés au bilan concernent les sociétés G. SOREAU SA pour 7 855 K€ (en 1989), SODI SA pour 4 820 K€ (en 1989), HAGOR pour 1 848 K€ (en 1994), R. BONNETERRE SA pour 5 146 K€ (en 1994), GROUPE GOURMET FORME SA pour 836 K€ (en 1994), DISTRIFRANCE pour 1 389 K€ (en 1997), SFB-D-VIVIS pour 5 088 K€ (en 1997), les autres figurant pour un montant individuel inférieur à 600 K€. Les écarts d'acquisition inférieurs à 15 K€ sont amortis dans l'exercice.

(4) Immobilisations acquises par crédit-bail : il s'agit des sièges sociaux de St Genis Laval - 69 (bureaux et/ou dépôt des sociétés DISTRIBORG GROUPE et DISTRIBORG FRANCE) et de Castelnaudary -11 (bureaux et dépôt de BRUGIER-SILLON).

(5) Immobilisations en cours : il s'agit principalement d'investissements informatiques (20 K€).

(6) Dont 2 076 K€ relatifs à une ancienne avance en compte courant portant intérêts et provisionnés à 100 %.

NOTE 6

■ CLIENTS

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Créances clients (dont effets remis en banque non échus) | 55 451 | 57 694 | 57 759 |
| Provisions sur créances douteuses | -1 337 | -1 517 | -1 319 |
| CLIENTS NETS | 54 114 | 56 177 | 56 440 |

NOTE 7

■ AUTRES CRÉANCES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|---------------|--------------|--------------|
| Créances fiscales et autres | 9 510 | 8 388 | 7 511 |
| Impôt différé : | | | |
| - sur différences temporaires fiscales | 1 338 | 745 | 730 |
| - sur retraitements | 0 | 41 | 5 |
| TOTAL | 10 849 | 9 174 | 8 246 |

Les autres créances sont toutes considérées à moins d'un an.

NOTE 8

■ DISPONIBILITÉS

Compte-tenu de la convention de trésorerie Groupe, les disponibilités représentent le solde positif de la fusion des postes valeurs mobilières de placements, disponibilités et concours bancaires.

Les principaux règlements en devises se font par l'intermédiaire des comptes en Franc suisse, Dollar, Livre Sterling. Pour les autres devises, le Groupe procède à des achats au comptant de devises.

NOTE 9

■ COMPTES DE RÉGULARISATION

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|-----------------------------|------------|------------|--------------|
| Charges constatées d'avance | 548 | 958 | 1 179 |
| Ecart de conversion | 3 | 1 | 3 |
| TOTAL | 551 | 959 | 1 182 |

NOTE 10

■ CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2003, le capital est constitué de 1 565 609 actions entièrement libérées. La moyenne pondérée sur l'exercice 2003 est de 1 555 079 actions. Au cours de l'exercice 2003, 14 350 options ont été exercées donnant lieu à la création de 14 350 actions nouvelles.

NOTE 11

■ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Acquisitions | (1) 236 | 221 | 228 |
| Divers exploitation | (2) 3 873 | 1 985 | 1 542 |
| Retraites | 174 | 137 | 115 |
| Pertes de change | 3 | 1 | 3 |
| Impôt différé sur retraitements | 514 | 462 | 369 |
| TOTAL | 4 800 | 2 806 | 2 257 |

(1) Acquisitions : concerne des provisions constituées dans le cadre de la reprise de la société SFB-D-VIVIS (221 K€).

(2) Divers exploitation : dont 787 K€ relatifs à un défaut d'exécution de contrat de prestations de services d'un tiers, 760 K€ concernant des litiges fiscaux et sociaux, 633 K€ des litiges commerciaux, 1 693 K€ des réorganisations (dont 993 K€ relatifs à l'activité en Espagne).

Sur l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

| En K€ | 31/12/ 2002 | Dotation | Reprise (provision non utilisée) | Reprise (provision utilisée) | Variation périmètre | Autres | 31/12/ 2003 |
|---------------------------------|----------------|--------------|--|------------------------------------|------------------------|-------------|----------------|
| Acquisitions | 221 | 15 | | | | | 236 |
| Divers exploitation | 1 985 | 2 599 | - 99 | - 612 | | | 3 873 |
| Retraites | 137 | 50 | | - 13 | | | 174 |
| Pertes de change | 1 | 3 | - 1 | | | | 3 |
| Impôt différé sur retraitements | 462 | 93 | | | | - 41 | 514 |
| TOTAL | 2 806 | 2 760 | - 100 | - 625 | 0 | - 41 | 4 800 |

NOTE 12

■ EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|---------------------------------|------------|------------|---------------|
| DETTES A LONG TERME | | | |
| Emprunt | | | (3) 17 427 |
| Crédit bail (2) | 225 | 310 | 806 |
| TOTAL LONG TERME | 225 | 310 | 18 233 |
| DETTES A COURT TERME | | | |
| Emprunt (1) | | 10 | |
| Crédit bail (2) | 84 | 497 | 531 |
| TOTAL COURT TERME | 84 | 507 | 531 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES | 309 | 817 | 18 764 |

(1) A taux variable

(2) A taux fixe.

(3) Représente la dette financière vis à vis du Groupe WESSANEN.

NOTE 13

■ AUTRES DETTES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Dettes fiscales et sociales | 12 269 | 9 956 | 9 279 |
| Dépôts et cautions reçus | | | |
| Dettes rattachées à des participations | | | |
| Charges à payer | 22 732 | 23 095 | 19 171 |
| TOTAL | 35 001 | 33 051 | 28 450 |

Les autres dettes sont toutes considérées à moins d'un an.

NOTE 14

■ COMPTES DE RÉGULARISATION

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|
| Produits constatés d'avance | 576 | 793 | 279 |
| Subventions d'équipement | | | |
| Ecart de conversion | 2 | 5 | 1 |
| TOTAL | 578 | 798 | 280 |

NOTE 15

■ ENGAGEMENTS

Montant des engagements donnés par DISTRIBORG GROUPE pour le compte de ses filiales et de ses sociétés du Groupe WESSANEN

Françaises288 K€
Belges37 K€

Montant des engagements reçus par DISTRIBORG GROUPE des banques :
Caution fiscale604 K€

NOTE 16

■ AUTRES INFORMATIONS

- Rémunérations versées en 2003 aux organes d'Administration et de Direction

- Rémunérations versées aux personnes membres du Comité Filiales = 1 540 K€.

- Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration du Groupe = 0 K€

- Effectifs

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Cadres | 133 | 130 | 122 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 119 | 115 | 115 |
| Employés | 458 | 482 | 590 |
| TOTAL EQUIVALENT TEMPS PLEIN | 710 | 727 | 827 |



SOMMAIRE

DES COMPTES SOCIAUX

| | |
|--|---------|
| ■ RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | Page 29 |
| ■ COMPTE DE RÉSULTAT | Page 30 |
| ■ BILAN | Page 31 |
| ■ PRINCIPES COMPTABLES | Page 31 |
| ■ NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX | Page 32 |
| ■ RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES | Page 34 |
| ■ RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES | Page 35 |
| ■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | Page 36 |
| ■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 25 juin 2004 | Page 39 |

RAPPORT GÉNÉRAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DISTRIBORG GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société a constitué une provision de 1 270 000 euros pour couvrir le plan de réorganisation, tel que décrit en note 3.2 de l'annexe développée. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations ayant conduit au montant de cette provision et à revoir les calculs effectués par la société. Dans ce cadre, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la provision.
- Les modalités d'évaluation des titres de participation, dont la valeur comptable s'élève à 49.385.615 euros, sont indiquées dans la note « Principes Comptables » de l'annexe.

Les comptes de la société DISTRIBORG GROUPE ne donne qu'une information partielle de la situation financière dans la mesure où les comptes annuels sont présentés sous un format résumé. Les comptes annuels auxquels réfère le rapport général des commissaires aux comptes ne sont pas intégralement présentés dans ce document, et sont disponibles sur simple demande auprès de la société.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons été conduits à apprécier la méthodologie retenue par la société. Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 10 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – AUDIT

Doug MACLEAN
Associé

Nathalie LORENZO CASQUET

COMPTE DE RÉSULTAT

| En K€ | Notes | 31/12/2003 | 31/12/2002 | 31/12/2001 |
|--|----------|------------|------------|------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 1 | 6 376 | 6 609 | 5 421 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | - 4 443 | - 3 056 | - 2 213 |
| RÉSULTAT FINANCIER | | 10 797 | 8 619 | 5 615 |
| composé de : | | | | |
| - Dividendes perçus | | 10 388 | 8 839 | 8 060 |
| - Intérêts perçus des créances de Participation | | 0 | 301 | 515 |
| - Rémunération de la trésorerie des filiales | | 250 | 60 | 158 |
| - Provision pour dépréciation des titres | | 222 | - 311 | - 2 255 |
| - Autres produits et charges financières (emprunts/concours bancaires) | | - 63 | - 270 | - 863 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | | - 1 379 | - 2 412 | - 1 233 |
| composé de : | | | | |
| - Abandons de compte-courant | | | | |
| - Plus-value sur opérations en capital | | | 23 | - 972 |
| - Moins-value de cession sur les titres LA VIE CLAIRE | | | | - 246 |
| - Dotations aux provisions (a) | | - 1 383 | - 2 428 | |
| - Divers | | 4 | - 7 | - 15 |
| IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES | 2 | 1 060 | 1 709 | 1 137 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | 6 035 | 4 860 | 3 306 |

(a) La société DISTRIBORG GROUPE a constitué, à fin 2003, une provision de 993 K€ relative aux coûts de fermeture de sa filiale en Espagne, dont le principe a été décidé mais la date effective non fixée avec précision. Compte tenu de la situation financière de sa filiale et du contrôle exclusif de cette entité par DISTRIBORG GROUPE, le passif de cette société sera, lors de sa liquidation, assumé par l'unique actionnaire et justifie de ce fait l'inscription en comptabilité de cette provision chez DISTRIBORG GROUPE au titre de la situation nette négative attendue.

BILAN

| ACTIF En K€ | Notes | 31/12/2003 | 31/12/2002 | 31/12/2001 |
|-------------------------------|-------|---------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 3 | 9 166 | 9 159 | 9 164 |
| Immobilisations corporelles | | 489 | 321 | 351 |
| Immobilisations financières | 4 | 44 230 | 44 011 | 54 319 |
| Créances | 5 | 31 343 | 12 453 | 2 236 |
| Disponibilités | 6 | 155 | 1 507 | 4 802 |
| TOTAL | | 85 383 | 67 451 | 70 872 |

| PASSIF En K€ | Notes | 31/12/2003 | 31/12/2002 | 31/12/2001 |
|------------------------------------|-------|---------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres | 7 | 65 899 | 59 128 | 53 661 |
| Provisions pour risques et charges | | 2 234 | 1 096 | 512 |
| Dettes financières | 8 | 9 593 | 3 919 | 14 489 |
| Autres dettes | 9 | 7 657 | 3 308 | 2 210 |
| TOTAL | | 85 383 | 67 451 | 70 872 |

PRINCIPES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de la société DISTRIBORG GROUPE SA, sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- les marques acquises et inscrites au bilan font l'objet de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la valeur d'inventaire étant déterminée à partir de critères dépendant notamment du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel intégrant des données prévisionnelles.
- les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée selon une méthode homogène avec les comptes consolidés, prenant en compte notamment les résultats opérationnels et/ou les chiffres d'affaires qui intègrent des données prévisionnelles.
- les créances d'exploitation font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque encouru.

NOTES

SUR LES COMPTES SOCIAUX

NOTE 1

■ PRODUITS D'EXPLOITATION

La société-mère DISTRIBORG GROUPE joue le rôle de société animatrice du Groupe, définissant ses orientations stratégiques, ses choix politiques et assurant la coordination des différentes filiales.

Les produits d'exploitation sont constitués des prestations de services effectuées par la société DISTRIBORG GROUPE auprès de ses filiales, et des redevances de licence de marques propres commercialisées par les filiales du Groupe.

NOTE 2

■ IMPÔT

Le régime de l'intégration fiscale conduit la société DISTRIBORG GROUPE à recevoir de ses filiales, au titre de l'impôt sur les sociétés, des sommes supérieures au montant de l'impôt effectivement dû par la société-mère pour l'ensemble des filiales concernées.

Ce profit s'élève à 1 060 K€ en 2003.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2003 sont les suivantes : DISTRIBORG FRANCE, G. SOREAU, TERRADIS, BIO DISTRIFRAIS, BRUGIER-SILLON, DISTRIFRANCE, SFBV VIVIS, R. BONNETERRE, RAPHA-GUI.

NOTE 3

■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques, amortis sur 12 mois, et des marques de Diététique Adulte acquises auprès de BLEDINA le 1er décembre 1999, dont GAYELORD HAUSER (9 147 K€).

NOTE 4

■ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Titres de participation (aux coûts historiques) | 49 386 | 49 386 | 54 215 |
| Provision pour dépréciation des titres | - 5 173 | - 5 395 | - 10 830 |
| Créances sur participations et autres titres | 18 | 20 | 10 934 |
| TOTAL | 44 230 | 44 011 | 54 319 |

En 2003, la provision pour dépréciation des titres se décompose de la façon suivante : DISTRIBORG BELGIUM (91 K€), HAGOR (3 853 K€), DISTRIBORG ESPANA (1 229 K€).

NOTE 5

■ CRÉANCES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Clients | 1 413 | 1 353 | 806 |
| Autres créances (1) | 1 487 | 1 202 | 909 |
| Charges constatées d'avance (2) | 61 | 267 | 265 |
| Charges à répartir (3) | 80 | 167 | 256 |
| Comptes-courants des filiales (4) | 28 302 | 9 464 | |
| TOTAL | 31 343 | 12 453 | 2 236 |

(1) Les autres créances sont constituées essentiellement d'impôt sur les sociétés (909 K€), de TVA (539 K€).

(2) Les charges constatées d'avance ne contiennent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

(3) Les charges à répartir représentent les droits de mutation relatifs à l'acquisition des marques Diététique Adulte de BLEDINA en décembre 1999 (dont GAYELORD HAUSER). Elles sont étalées sur cinq ans.

(4) dont 26 893 K€ WESSANEN France holding.

NOTE 6

■ VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

| En K€ | Au 01/01/03 | Acquisitions | Cessions | Au 31/12/03 |
|-------|-------------|--------------|----------|-------------|
| V.M.P | 756 | 73 217 | 73 818 | 155 |

NOTE 7

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Augmentation du capital | 736 | 607 | 812 |
| Réduction du capital | | | -2 |
| Dividendes versés aux actionnaires | | | 0 |
| Résultat de l'exercice | 6 035 | 4 860 | 3 306 |
| TOTAL DES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | 6 771 | 5 467 | 4 116 |

NOTE 8

■ DETTES FINANCIÈRES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Emprunts | | | |
| Concours bancaires | 7 382 | 2 080 | 1 162 |
| Participation des salariés | 2 211 | 1 839 | 1 501 |
| Dettes rattachées à des Participations | | | 11 826 |
| TOTAL | 9 593 | 3 919 | 14 489 |

| En K€ | Montant brut | à un an au + | à + un an et - 5 ans | à + 5 ans |
|--|--------------|--------------|----------------------|-----------|
| Emprunt | | | | 0 |
| Concours bancaires | 7 382 | 7 382 | | |
| Participations des salariés | 2 211 | 324 | 1 887 | |
| Dettes rattachées à des Participations | | | | |
| Total | 9 593 | 7 706 | 1 887 | |

NOTE 9

■ AUTRES DETTES

| En K€ | 2003 | 2002 | 2001 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 3 424 | 1 672 | 1 515 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 470 | 957 | 563 |
| Comptes-courants des filiales | 1 755 | 565 | 130 |
| Autres dettes | 8 | 14 | 2 |
| Produits constatés d'avance | 0 | 100 | 0 |
| TOTAL | 7 657 | 3 308 | 2 210 |

NOTE 10

■ ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

| En K€ | 2003 |
|--|---------|
| Participations | 49 386 |
| Provisions pour dépréciation des titres | - 5 173 |
| Créances rattachées à des participations | 0 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 358 |
| Autres créances | 2 318 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 615 |
| Autres Dettes | 1 755 |

NOTE 11

■ CRÉDIT-BAIL

En K€

Le crédit bail est arrivé à échéance au 4 novembre 2003 et a donc pris fin à cette date.

RÉSULTAT

(ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES)

DE LA SOCIÉTÉ AU COURS

DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| En € | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | 5 723 778 | 5 797 480 | 5 861 148 | 5 910 297 | 5 964 970 |
| Capital social | 5 723 778 | 5 797 490 | 5 861 148 | 5 910 297 | 5 964 970 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 1 501 821 | 1 521 159 | 1 538 359 | 1 551 259 | 1 565 609 |

OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE

| | | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 215 456 | 2 758 466 | 2 885 318 | 2 741 494 | 2 789 349 |
| Résultat avant impôts, participation salariale, dotations aux amortissements et provisions | 2 264 442 | 2 012 450 | 5 170 671 | 516 162 | 6 120 714 |
| Impôts sur les bénéfices | - 2 176 008 | - 511 900 | - 1 137 036 | - 1 709 222 | - 1 059 907 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 4 018 197 | - 5 247 646 | 3 306 406 | 4 859 722 | 6 034 762 |
| Résultat distribué | 1 201 457 | 0 | 0 | 0 | 0 |

RÉSULTATS PAR ACTION

| | | | | | |
|---|------|--------|------|------|------|
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 2.96 | 1.66 | 4.1 | 1.43 | 4.59 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 2.68 | - 3.45 | 2.15 | 3.13 | 3.85 |
| Dividende distribué à chaque action | 0.80 | 0 | 0 | 0 | 0 |

PERSONNEL

| | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 29 | 35 | 38 | 45 | 47 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 1 430 529 | 1 608 345 | 1 805 321 | 2 093 195 | 2 570 941 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales) | 573 236 | 633 988 | 690 669 | 847 898 | 1 013 327 |

RENSEIGNEMENTS

SUR LES FILIALES

| En K€ | FILIALES FRANÇAISES | | | | | | | | |
|--|-----------------------------|----------------------|------------------|---------------------|-----------------|-------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|
| | DISTRIBORG FRANCE SAS | SFBD- VIVIS SA | G. SOREAU SAS | DISTRIFRANCE SAS | TERRADIS SAS | CHANTENAT SARL | BIO DISTRIFRAIS SAS | BRUGIER -SILLON SAS | R. BONNETERRE SAS |
| Capital | 8 323 | 510 | 618 | 56 | 1 581 | 19 | 659 | 370 | 300 |
| Capitaux propres autres que le capital avant résultat 2003 | 1 484 | -2 375 | 1 631 | 278 | 186 | 1 116 | 164 | 1 115 | 1 485 |
| Quote-part du capital détenu en pourcentage | 99,99 % | 99,97 % | 99,98 % | 99,84 % | 99,99 % | 90,08 % | 99,99 % | 99,87 % | 99,97 % |
| Valeur comptable des titres détenus : | | | | | | | | | |
| - brute | 9326 | | 18 282 | 1 781 | 1 581 | 825 | 2 594 | 169 | 4 754 |
| - nette | 9326 | | 18 282 | 1 781 | 1 581 | 825 | 2 594 | 169 | 4 754 |
| Prêts et avances consentis par la société-mère et non remboursés | 1 587 | 234 | 46 | | | | | 80 | 359 |
| Montant des cautions et avals donnés par la société-mère | | | 237 | | | | 6 | | |
| CA HT de l'exercice 2003 | 110 432 | | 23 304 | | 17 714 | 6 021 | 11 575 | 8 510 | 38 958 |
| Résultat net du dernier exercice clos le 31/12/2003 | 7 869 | 294 | 1 606 | - 221 | 1 099 | 318 | 66 | 567 | 881 |
| Dividendes encaissés par la société-mère au cours de l'exercice | 7 287 | | 1 235 | | 1 270 | 119 | | 174 | 256 |

| En K€ | FILIALES FRANÇAISES | | FILIALES ÉTRANGÈRES | | |
|---|---------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------------|
| | RAPHA-GUI SCI | DISTRIBORG BELGIUM NV | HAGOR NV | DISTRIBORG ITALIA SPA | DISTRIBORG ESPANA SA |
| Capital | 2 | 421 | 1 190 | 713 | 902 |
| Capitaux propres autres que le capital avant résultat 2003 | 91 | - 158 | - 1 640 | 647 | - 199 |
| Quote-part du capital détenu en pourcentage | 100 % | 100 % | 100% | 100 % | 100 % |
| Valeur comptable des titres détenus : | | | | | |
| - brute | 146 | 2 333 | 3 853 | 2 061 | 1 681 |
| - nette | 146 | 2 242 | 0 | 2 061 | 452 |
| Prêts et avances consenties par la société-mère et non remboursés | | | | | |
| Montant des cautions et avals donnés par la société-mère | 44 | 29 | | | |
| CA HT de l'exercice 2003 | 22 | 3 462 | 9 869 | 9 040 | 1 507 |
| Résultat net du dernier exercice clos le 31/12/2003 | 3 | 102 | - 375 | - 347 | - 251 |
| Dividendes encaissés par la société-mère au cours de l'exercice | | | | 46 | |

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

■ CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société DISTRIBORG BELGIUM NV

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Marc PROT
 Nature et objet : Convention de licence de marque Tien Shan.
 Modalités : Redevance de 0,80% sur le chiffre d'affaires. Les produits de l'exercice s'élèvent à 8 euros.

2. Avec la société TREE OF LIFE EUROPE

Administrateur concerné : Monsieur Peter BEIJ
 Nature et objet : Convention de prestation de services.
 Modalités : Refacturation des services apportés par TREE OF LIFE EUROPE répartis en charges affectables et non affectables augmentée d'une marge de 6%.

Les charges de l'exercice s'élèvent à 2 497 880 euros.

3. Avec la société SOREAU SAS

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Marc PROT
 3.1 Nature et objet : Convention de licence de marque Bio Vivre.
 Modalités : Redevance de 0,8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 1 363 euros.
 3.2 Nature et objet : Convention « marque Propre » Délices des Flandres.
 Modalités : Rémunération de 0,8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque pour laquelle votre société apporte son assistance. Les produits de l'exercice se sont élevés à 112 euros.

4. Avec la société BONNETERRE SAS

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Marc PROT
 Nature et objet : Convention « marque propre » Bonneterre.
 Modalités : Rémunération de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque pour laquelle votre société apporte son assistance. Les produits de l'exercice se sont élevés à 247 757 euros.

5. Avec la société HAGOR NV

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Marc PROT
 Nature et objet : Convention de licence de marque Florystelle.
 Modalités : Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marge concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 33 euros.

6. Avec la société TERRADIS SAS

Personne concernée : Monsieur Jean-Marc PROT
 6.1 Nature et objet : Convention de licence de marque Ephynea.
 Modalités : Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 191 euros.
 6.2 Nature et objet : Convention de licence de marque Evanea.
 Modalités : Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Aucun produit n'a été constaté sur l'exercice.
 6.3 Nature et objet : Convention de licence de marque Shangao.
 Modalités : Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Aucun produit n'a été constaté sur l'exercice.

7. Avec la société BRUGIER SILLON SAS

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Marc PROT
 Nature et objet : Convention de licence de marque Ephynea.
 Modalités : Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 4 326 euros.

■ CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société DISTRIBORG Espana SA

- 1.1 Nature et objet : Convention de prestations de service pour la marque Yunnan Tuo Cha.
- Modalités : Redevance de 0,80 % sur le chiffre d'affaires réalisé avec la GMS et de 1 % sur le chiffre d'affaires réalisé avec le détail. Aucun produit n'a été constaté sur l'exercice.
- 1.2 Nature et objet : Convention de licence de marque Gayelord Hauser.
- Modalités : Redevance de 0,80% calculée sur la base du chiffre net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 13 euros.
- 1.3 Nature et objet : Convention de licence de marque Wakama.
- Modalités : Redevance de 0,80 % calculée sur la base du chiffre d'affaire net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Aucun produit n'a été constaté sur l'exercice.
- 1.4 Nature, objet et modalités : Votre société a consenti, en 2001, à la société DISTRIBORG Espana SA, un abandon de créance d'une valeur de 465 900 euros accompagné d'une clause de retour à meilleure fortune.

2. Avec la société DISTRIBORG Belgium NV

- 2.1 Nature et objet : Convention de prestations de service pour les marques Tuo Tea et Vendomine.
- Modalités : Redevance de 0,80 % sur le chiffre d'affaires. Les produits de l'exercice s'élèvent à 151 euros.
- 2.2 Nature et objet : Convention de licence de marque Gayelord Hauser.
- Modalités : Redevance de 0,80 % calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 7 439 euros.
- 2.3 Nature, objet et modalités : Votre société a consenti, en 2001, à la société DISTRIBORG Belgium un abandon de créance d'une valeur de 131 000 euros accompagné d'une clause de retour à meilleure fortune.

3. Avec la société BIO SERVICE MALDEGEM

- Nature et objet : Convention de prestation de services.
- Modalités : Rémunération correspondant à 0,5% du chiffre d'affaires net annuel réalisé par la société BIO SERVICE MALDEGEM. Les produits de l'exercice s'élèvent à 74 510 euros.

4. Avec la société DISTRIBORG FRANCE SAS

- Nature et objet : Convention de licence de marque Ensaya, Le Goût de l'Essentiel et Natural Massage.
- Modalités : Redevance de 0,8 % calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 16 786 euros.

5. Avec la société DISTRIBORG ITALIA SRL

- Nature et objet : Convention de licence de marque Gaylor Hauser.
- Modalités : Redevance de 0,8 % calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 4 409 euros.

6. Avec la société SOREAU SAS

- Nature et objet : Convention de licence de marque Croquero.
- Modalités : Redevance de 0,8% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 839 euros.

7. Avec la société BONNETERRE SAS

- Nature et objet : Convention de licence de marque Delexa.
- Modalités : Redevance de 1 % calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 2 124 euros.

8. Avec la société HAGOR NV

- 8.1 Nature et objet : Convention de licence de marque Delexa.
- Modalités : Redevance de 1 % calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 118 euros.
- 8.2 Nature et objet : Convention de licence de marque Evanea.
- Modalités : Redevance de 1 % calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 372 euros.
- 8.3 Nature, objet et modalités : Votre société a consenti, en 2001, à la société HAGOR, un abandon de créance d'une valeur de 374 700 euros accompagné d'une clause de retour à meilleure fortune.

9. Avec la société TERRADIS SAS

- Nature et objet : Convention de licence de marque Florystelle.
- Modalités : Redevance de 1 % calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 3 848 euros.

10. Avec la société BRUGIER SILLON SAS

Nature et objet : Convention de licence de marque Ephytem.
Modalités : Redevance de 1 % calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 5 euros.

11. Avec la société WESSANEN France Holding SAS

Nature, objet et modalités : Votre société a conclu avec la société WESSANEN France Holding SAS une convention de facilité de trésorerie.

WESSANEN France Holding a accordé à votre société une avance de trésorerie d'un montant maximum de 10 000 000 euros pour une période de 5 ans jusqu'au 1er mars 2006. Les avances sont rémunérées au taux de Euribor+0,5%. Cette avance n'ayant pas été utilisée en 2003, aucun intérêt n'a été constaté sur cet exercice.

Lyon et Villeurbanne, le 10 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département
de KPMG S.A.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - Audit

Doug MACLEAN
Associé

Nathalie LORENZO CASQUET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MIXTE ANNUELLE

25 JUIN 2004

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

■ PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et de Groupe du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2003 tels qu'ils sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 790 euros et qui ont réduit le déficit social reportable, et augmenté le bénéfice taxable d'intégration à due concurrence.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

■ DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2003 de SIX MILLIONS TRENTE QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DEUX (6.034.762 €) qui, augmenté du report à nouveau antérieur de 5.429.920 euros, s'élève à la somme de 11.464.682 euros, telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, et décide de le reporter à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à un montant de 65.899.381 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices clos.

■ TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve la conclusion et l'exécution au cours de l'exercice écoulé des conventions relatives audit rapport.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce et rendant compte des opérations réalisées en vertu d'options de souscription d'actions, prend acte des opérations qu'il relate.

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration, en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, et du rapport des co-commissaires aux comptes sur le rapport visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce en application de l'article L. 225-235 du même code, prend acte des informations qu'ils contiennent.

■ SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Niels ONKENHOUT, domicilié Sint Janstraat 54 A - 1251 LD LAREN NH (PAYS BAS), faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 avril 2004, en remplacement de Monsieur Peter BEIJ, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Niels ONKENHOUT exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Niels ONKENHOUT présent ou représenté à la réunion, réitère, en tant que de besoin, l'acceptation de ses fonctions d'administrateur, déjà donnée par lui lors de sa nomination provisoire, et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

■ SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des co-Commissaires aux Comptes, et statuant dans le cadre des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai expirant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et ce, dans la limite d'un montant global maximum de 59 999,88 euros par l'émission de 15 748 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 3,81 euros, au prix de souscription de 72,58 euros,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles au profit des personnes visées à l'article L. 443-5 du Code du travail dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,

- décide que le prix de souscription des actions réservées à ces bénéficiaires, en application de la présente autorisation, sera fixé dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail,
- décide que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les bénéficiaires.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- arrêter la date et les autres modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
- accomplir directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social,
- établir en temps utile tout rapport complémentaire requis qui sera présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires,
- et, généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du procès-verbal de ses présentes délibérations, comme de toutes pièces utiles, pour faire tous dépôts et effectuer toutes formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.



Société Anonyme de 5 964 970,29 €
Siège social : 217, chemin du Grand Revoyet
69230 SAINT GENIS LAVAL - FRANCE
Tél : (33) 04 72 67 10 20 - Fax : (33) 04 72 67 10 67
RCS LYON B 970 502 761
www.distriborg.com